

**RAPPORT  
DU COMITÉ  
DE L'INFORMATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 21 (A/36/21)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1981

## **NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	1
II. SESSION D'ORGANISATION .....	6 - 10	2
A. Ouverture de la session .....	6 - 7	2
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	8 - 10	2
III. SESSION CONSACREE AUX QUESTIONS DE FOND .....	11 - 153	4
A. Organisation de la session .....	11 - 16	4
B. Points saillants du débat général .....	17 - 35	6
C. Examen des questions .....	36 - 145	10
1. Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations inter- nationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication .....	36 - 82	10
2. Evaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'infor- mation et des communications .....	83 - 134	21
3. Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communi- cation plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circu- lation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information .....	135 - 145	33
D. Examen des recommandations .....	146 - 153	37
IV. RECOMMANDATIONS .....	154	38

TABIE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

Pages

I. Allocution prononcée par M. Miguel Albornoz (Equateur, Président du Comité de l'information, à l'ouverture de la session du Comité consacrée aux questions de fond, le 27 avril 1981.....	45
II. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information lors de la clôture de la session consacrée aux questions de fond du Comité, le 26 août 1981 .....	49

## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en vertu de la résolution 33/115, qui serait désigné désormais sous le nom de Comité de l'information, et de porter la composition du Comité de 41 à 66 membres; prié le Comité de l'information de poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, d'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications et de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information; et prié le Comité de l'information et le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session (résolution 34/182).

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction devant les travaux du Comité de l'information; approuvé le rapport du Comité et les recommandations de son Groupe de travail *ad hoc* (A/35/21, annexe); réaffirmé le mandat confié au Comité (résolution 34/182); décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité, le nouveau membre devant être nommé par le Président de l'Assemblée générale à l'issue de consultations avec les groupes régionaux; et prié le Comité de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session (résolution 35/201).

3. Le Président de l'Assemblée générale a annoncé par la suite qu'il avait nommé la Grèce membre du Comité de l'information.

4. En conséquence, le Comité est composé des Etats membres suivants :

Algérie	Egypte
Allemagne, République fédérale d'	El Salvador
Argentine	Equateur
Bangladesh	Espagne
Belgique	Etats-Unis d'Amérique
Bénin	Ethiopie
Brésil	Finlande
Bulgarie	France
Burundi	Ghana
Chili	Grèce
Chypre	Guatemala
Colombie	Guinée
Congo	Guyane
Costa Rica	Inde
Côte d'Ivoire	Indonésie
Cuba	Italie
Danemark	Japon

Jordanie  
Kenya  
Liban  
Maroc  
Mongolie  
Niger  
Nigéria  
Pakistan  
Pays-Bas  
Pérou  
Philippines  
Pologne  
Portugal  
République arabe syrienne  
République démocratique allemande  
République socialiste soviétique d'Ukraine  
République-Unie de Tanzanie  
Roumanie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Singapour  
Somalie  
Soudan  
Sri Lanka  
Togo  
Trinité-et-Tobago  
Tunisie  
Turquie  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Venezuela  
Viet Nam  
Yémen  
Yougoslavie  
Zaïre

5. Le Comité a tenu sa session d'organisation les 3 et 4 mars 1981 et sa session consacrée aux questions de fond, troisième session du Comité, du 27 avril au 15 mai, ainsi que le 30 mai et le 26 août 1981.

## II. SESSION D'ORGANISATION

### A. Ouverture de la session

6. Le Comité a tenu sa session d'organisation au Siège de l'ONU les 3 et 4 mars 1981. Il a tenu deux séances.

7. Le Comité a élu le Bureau ci-après pour la période 1981-1982 :

Président : M. Miguel A. Alborno (Equateur)  
Vice-Présidents : M. Patrice Houngavou (Bénin)  
M. Altemur Kiliç (Turquie) 1/  
M. Willi Schlegel (République démocratique allemande)  
Rapporteur : M. Vasant V. Nevrekar (Inde)

### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. A sa 2ème séance, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après, contenu dans le document A/AC.198/28 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Election du Bureau.
4. Organisation des travaux et programme de travail de base pour 1981.

1/ Mlle Monique Frank (Pays-Bas) a remplacé M. Kiliç à la vice-présidence du Comité à sa 19ème séance, le 26 août.

9. A la même séance, le Comité a décidé que sa session consacrée aux questions de fond, troisième session du Comité, se tiendrait au Siège de l'ONU du 27 avril au 15 mai et qu'au cours de la session, le Comité déciderait s'il y avait lieu de tenir une session supplémentaire.

10. Le Comité a également décidé que son programme de travail pour 1981 serait établi sur la base du document A/AC.198/29, qui avait été distribué aux membres du Comité, et tiendrait compte également des observations faites par les délégations. Le texte final du programme de travail de base pour 1981, qui a été ultérieurement approuvé par le Bureau du Comité (A/AC.198/30), est reproduit ci-après :

#### "PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE POUR 1981

(Conformément aux dispositions de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale, telles qu'elles sont mentionnées ci-après, et en application du mandat énoncé dans la résolution 34/182, sect. I, par. 2)

I. Poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

1. Priorités et programmes du Département de l'information :

- a) Projet de budget-programme pour l'exercice 1982-1983 et projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989, et question de la distribution géographique du personnel;
- b) Plan général concernant le réseau des centres d'information des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'évolution des rapports entre le Département de l'information, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et les centres (sect. III, par. 5);
- c) Examen de la structure régionale de la Division de la radio et des moyens visuels du Département de l'information :
  - i) Plan de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels (sect. III, par. 4);
  - ii) Renforcement et amélioration de la structure régionale du Service de la radio du Département de l'information [sect. III, par. 10 a)];
- d) Augmentation du nombre des émissions sur ondes courtes de l'Organisation des Nations Unies [sect. III, par. 10 b)].

II. Evaluer et suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications

1. Coopération et participation active de tous les organismes des Nations Unies, notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dans l'accomplissement du mandat du Comité (sect. II, par. 5).
2. Amélioration et renforcement des liens de coopération et de coordination entre les activités d'information des divers organismes des Nations Unies (sect. II, par. 6).

III. Promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

1. Examen des progrès accomplis et des tendances touchant la promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.
2. Programmes visant à aider les pays en développement à développer leurs capacités dans le domaine de l'information :
  - a) Coopération entre le Département de l'information et les organisations d'information internationales et régionales (sect. II, par. 7);
  - b) Participation des pays en développement à l'utilisation d'un satellite pour la télédiffusion des programmes de l'Organisation des Nations Unies (sect. III, par. 10 i);
  - c) Formation de journalistes et de personnel de radiodiffusion des pays en développement (sect. III, par. 9).

IV. Rapport du Comité à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session (sect. II, par. 14)"

III. SESSION CONSACREE AUX QUESTIONS DE FOND

A. Organisation de la session

11. Le Comité de l'information a tenu sa session consacrée aux questions de fond, troisième session du Comité, au Siège de l'ONU, du 27 avril au 15 mai, ainsi que le 30 mai et le 26 août 1981. Le Comité a tenu 17 séances (3ème à 19ème séances). A sa séance du 30 mai, il a adopté la première partie de son rapport.

12. Les Etats Membres ci-après ont participé à la session en tant qu'observateurs :

Australie  
Autriche  
Suède.

La Communauté économique européenne et le Saint-Siège ont également participé à la session en tant qu'observateurs.



13. En outre, les représentants des organismes ci-après du système des Nations Unies ont participé à la session :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)  
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Banque mondiale  
Fonds monétaire international (FMI)  
Union internationale des télécommunications (UIT)

14. A la 3ème séance du Comité, le 27 avril, le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint à l'information ont fait des déclarations liminaires 2/.

15. A sa 4ème séance, le 28 avril, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, contenu dans le document A/AC.198/32 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux :
  - a) Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
  - b) Evolution et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;
  - c) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.
4. Organisation des séances de travail du Comité.
5. Adoption du projet de rapport du Comité.

---

2/ Pour le texte de la déclaration du Président du Comité, voir annexe I.

16. Lorsqu'il a adopté son ordre du jour, le Comité a également convenu d'un calendrier pour ses séances de travail, étant entendu que les questions figurant à la section I de ce calendrier seraient examinées par le Comité se réunissant en tant que groupe de travail et celles figurant dans les sections II et III par le Comité en séance plénière (A/AC.198/30).

#### B. Points saillants du débat général

17. Le Comité a tenu son débat, auquel ont participé les représentants de 38 Etats Membres au début de la troisième session. Les échanges de vues ont permis aux membres du Comité de réaffirmer ou de préciser leur position sur un certain nombre de questions dans le cadre du mandat du Comité énoncé dans la résolution 34/182 de l'Assemblée générale (Partie I, par. 2). On trouvera ci-après un bref aperçu des principaux points qui se sont dégagés du débat général.

18. La plupart des délégations ont réaffirmé avec force le respect du principe de la liberté de la presse en tant qu'élément fondamental des droits de l'homme et elles ont fait valoir que le concept de la liberté d'information devait être considéré comme la conséquence naturelle et logique du principe fondamental de la liberté individuelle d'opinion et d'expression.

19. Evoquant la sérieuse dégradation des relations internationales constatée actuellement, quelques délégations ont mis en relief l'importante contribution au relâchement des tensions internationales que pourraient apporter les médias et les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies en diffusant des informations au sujet des conséquences meurtrières pour l'humanité que pourrait entraîner une guerre nucléaire ainsi que sur la nécessité d'empêcher une catastrophe nucléaire. Des suggestions ont été faites tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies et les médias de tous les pays augmentent leurs activités de promotion des propositions avancées par les gouvernements pour le renforcement de la paix, l'intensification de la détente et la réduction de la course aux armements.

20. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'instauration rapide d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information visant également à renforcer la paix et la compréhension internationales. A cet égard, elles ont souligné la nécessité de développer l'infrastructure du secteur des communications dans les pays en développement afin de modifier l'état de dépendance dans lequel ces pays se trouvent en matière d'information et de communication et de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement. Elles ont également réaffirmé que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication était liée au nouvel ordre économique international et faisait partie intégrante du processus international de développement. Elles ont reconnu que, puisque le processus de développement - que ce soit dans le domaine social, économique ou culturel - visait à modifier les attitudes et les pratiques, l'information devait à l'évidence y jouer un rôle de premier plan.

21. On a rappelé que l'un des principaux buts de tous les efforts des organismes des Nations Unies était l'amélioration des conditions d'existence des peuples et l'épanouissement de la personnalité de l'individu. Par voie de conséquence, la paix et le désarmement, la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information étaient les conditions nécessaires à la réalisation de

ce but. La présentation des problèmes de développement socio-économique et culturel devait donc être l'un des aspects essentiels des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait mettre en relief les activités positives menées collectivement par la communauté internationale dans le domaine du renforcement de la paix, de l'intensification de la détente et du désarmement, ainsi que les réalisations des pays en développement dans tous les aspects de leur développement économique, social et culturel.

22. Quelques délégations ont souligné que le système d'information actuel - notamment les médias d'un certain nombre de pays occidentaux - n'était malheureusement pas utilisé aux fins de la paix et de la compréhension mais plutôt comme une arme dans le but de créer des tensions et de susciter du scepticisme à l'égard des pays en développement, en présentant une image déformée de leurs civilisations, de leurs idéaux et de leurs valeurs. L'ordre mondial de l'information qui existait actuellement servait bien mal la cause de la paix et du progrès. D'autres délégations ont émis des opinions opposées.

23. On a souligné que l'une des tâches importantes et urgentes des médias des pays développés était de mieux informer les ressortissants de ces pays et de leur faire mieux comprendre les problèmes et les difficultés auxquels se heurtent les pays en développement ainsi que leurs aspirations. On a fait valoir que l'action en faveur d'un courant équilibré d'information ne devait être interprétée ni comme un déni de la liberté d'information ni comme un obstacle au libre courant de l'information d'un pays à l'autre. En revanche, on a émis l'opinion que cet objectif devait être réalisé dans le cadre d'accords appropriés entre Etats, compte dûment tenu notamment de leur indépendance et de leur souveraineté, de leur intégrité politique et de leur identité culturelle.

24. De nombreuses délégations ont rappelé le rôle de premier plan joué par l'UNESCO dans la réalisation des aspirations incarnées dans la recherche d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Elles ont estimé que la création du Programme international de l'UNESCO pour le développement des communications (PIDC) constituait un important pas en avant sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication et elles attendaient avec intérêt les résultats de la première session du Conseil du Programme international pour le développement des communications qui doit se réunir sous peu. Elles ont également fait ressortir l'importance cruciale de l'instauration d'une coopération et d'une coordination étroites entre l'ONU, l'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements.

25. On a mis l'accent sur le rôle essentiel que devait jouer l'Assemblée générale dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation des politiques et activités des Nations Unies dans le domaine de l'information. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que le Comité de l'information, important organe subsidiaire de l'Assemblée générale, était doté de responsabilités très importantes et qu'il devait continuer à s'acquitter de ses fonctions sur la base du mandat que lui avait confié l'Assemblée. Le Comité devait être le centre permanent d'un échange régulier et constant d'idées au sujet des problèmes relatifs à l'information et qu'il devait engager des actions dans ce domaine. On a émis l'opinion que l'une des tâches du Comité devait être de déterminer le contexte politique, social, économique et culturel du déséquilibre existant dans le monde d'élaborer un plan d'action, exécuté par étapes, qui aboutirait à l'instauration d'un nouvel ordre économique

mondial de l'information et de la communication, et d'étudier les moyens de renforcer le rôle des médias dans l'amélioration et la stabilisation de la situation mondiale.

26. Quelques délégations néanmoins ont été d'avis que le Comité de l'information s'acquitterait mieux de son mandat s'il tenait des sessions de travail plus intensives tous les deux ou trois ans plutôt que chaque année. A leur avis, on pourrait ainsi consacrer plus de temps à des études plus approfondies et évaluer ensuite les progrès et les résultats obtenus sur une plus longue période. Elles ont souligné que l'UNESCO constituait l'enceinte la plus appropriée pour étudier les questions relatives à l'information et à la communication dans le monde ainsi que le déséquilibre existant dans ces domaines. L'Assemblée générale, toutefois, devait, par l'intermédiaire du Comité, continuer à être l'organe chargé de l'examen général des questions relatives à l'information et à la communication et ayant pour attribution de fournir les principes directeurs généraux à long terme.

27. En revanche, d'autres délégations ont fait valoir que des sessions moins fréquentes du Comité ne feraient que prolonger la période de décolonisation de l'information dans les pays en développement et elles ont demandé que le Comité, en coopération avec l'UNESCO, intensifie ses activités en vue de mettre un terme à l'impérialisme de l'information pratiqué par les sociétés transnationales d'information.

28. D'autres délégations ont souligné que toute tentative visant à corriger les déséquilibres actuels à l'échelle mondiale devait tendre à développer la libre circulation de l'information. Le nouvel ordre de l'information et de la communication devait viser à diffuser une plus grande diversité de vues, non l'inverse. En particulier, il fallait trouver les moyens d'activer la coopération régionale entre pays en développement, d'échanger des informations au niveau régional et de regrouper et d'utiliser les disponibilités existantes au niveau régional. Il convenait de veiller à ce que les pays en développement participent plus largement et plus équitablement à la production et à l'échange d'informations. Accélérer la participation des pays en développement à la circulation de l'information devrait être considéré comme un objectif d'égale importance pour les pays industrialisés et pour les pays en développement.

29. Un certain nombre de délégations ont souligné que les principes de base énoncés dans la Déclaration de l'UNESCO sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationales, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre (20 C/résolution 4/9.3/2) devaient guider les travaux du Comité de l'information. Elles reconnaissaient qu'il existait au sein du Comité des idéologies opposées qui déterminaient les positions divergentes prises sur la question importante de l'information et de la communication. Il était évident toutefois que, dans les discussions internationales, ces positions divergentes ne pouvaient donner lieu qu'à une profusion de débats qui n'aurait rien de constructif. Les débats du Comité devraient reposer sur des principes internationalement reconnus qui, dans le domaine de l'information et de la communication, avaient été énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Déclaration de l'UNESCO relative aux moyens d'information. La coopération et le consensus étaient deux éléments indispensables dans toute démarche visant à améliorer l'actuel système international de communication.

30. Quelques délégations ont fait valoir que les journalistes, les producteurs et les directeurs avaient une responsabilité particulière pour ce qui est de rassembler, d'interpréter et de formuler les informations et de répondre à l'augmentation de la demande d'informations à tous les niveaux de la société, en particulier d'informations provenant des pays en développement. On a affirmé qu'il fallait absolument améliorer la qualité du journalisme et on a souligné l'importance des programmes de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement. Parallèlement, la liberté et l'indépendance des journalistes devraient être scrupuleusement respectées.

31. Un certain nombre de délégations ont souligné que les relations dans le secteur de l'information ainsi que les politiques en matière d'information faisaient partie du système global des relations internationales et devaient être fondées sur des normes de droit international telles que le respect de la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, l'égalité et le principe de la non-discrimination. Conformément à ces normes et principes, il appartenait donc à chaque Etat de définir sa politique en matière d'information. Ces délégations ont à nouveau mis l'accent sur la contribution des moyens d'information à la paix, au désarmement, à la compréhension internationale et à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre. Elles ont souligné que le nouvel ordre de l'information et de la communication provoquerait une transformation positive des relations entre les Etats et deviendrait une force motrice dans le développement d'une information impartiale entre toutes les nations, à la fois sur le plan bilatéral et sur le plan multilatéral.

32. Certaines délégations ont rappelé que la liberté de l'information allait de pair avec l'obligation morale de se fonder sur des faits et de diffuser une information exempte de préjugés. Elles ont souligné, en particulier, que les liens existant entre la liberté de l'information et la responsabilité de la diffusion de l'information avaient été clairement établis lors de la vingt et unième Conférence générale de l'UNESCO, à Belgrade.

33. Certaines délégations ont rappelé qu'à la sixième réunion au sommet des pays non alignés (tenue à La Havane), ces pays avaient souligné qu'il était indispensable de créer un nouvel ordre international dans le domaine de l'information et des moyens d'information aux fins de forger de nouvelles relations internationales en général ainsi que de préserver et d'enrichir le patrimoine culturel des pays non alignés et de promouvoir la coopération culturelle entre eux.

34. On s'est félicité du renforcement de la coopération entre le Département de l'information et les organismes spécialisés chargés de la coopération entre les pays non alignés dans le domaine de l'information et de la communication, tel que le Pool des agences de presse des pays non alignés.

35. Certaines délégations ont mentionné que le Mouvement des pays non alignés célébrait cette année son vingtième anniversaire et elles ont demandé au Département de l'information de donner la publicité voulue à cet important événement, qui revêtait une immense signification pour un grand nombre de pays représentant environ les deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

## C. Examen des questions

### 1. Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

#### a) Répartition géographique du personnel du Département de l'information (A/AC.198/CRP.6)

36. Un certain nombre de délégations ont participé à l'examen de ce point de l'ordre du jour, qui a été présenté par le Secrétaire général adjoint à l'information. Celui-ci a souligné que la question de la représentation géographique devrait normalement être examinée dans le contexte de l'ensemble du Secrétariat. Nombre de délégations ont souligné que, vu le caractère particulier des tâches confiées au Département de l'information, il était très important de veiller à ce que, dès que possible, son personnel soit équitablement réparti entre les différentes régions géographiques. Beaucoup ont souligné que le déséquilibre existant en ce qui concernait le personnel du Département devait être redressé d'urgence, en particulier dans le cas de la Division de la radio et des services visuels. Des délégations ont souligné que pour toutes les nouvelles nominations, il faudrait à l'avenir retenir des candidats ressortissants de pays en développement. Quelques délégations ont estimé que le critère le plus important devait être la répartition du personnel entre pays développés et pays en développement, et non une répartition effectuée sur une base régionale. On a également souligné la nécessité absolue d'un équilibre géographique et linguistique équitable aux fins de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

37. Des délégations ont estimé que les statistiques figurant dans les annexes du document avaient un caractère général et devaient être précisées, de façon à donner un tableau exact de la situation quant à la répartition géographique du personnel, en indiquant les progrès accomplis dans le sens d'un équilibre linguistique et géographique équitable. Elles ont ajouté qu'elles souhaitaient disposer de statistiques établies par pays. Des délégations ont suggéré d'indiquer dans les statistiques la nationalité du titulaire de chaque poste. Un petit nombre ont estimé que, bien que l'on n'ait pu réaliser un équilibre géographique tout à fait équitable, les statistiques présentées montraient qu'il y avait lieu d'être optimiste, car des progrès avaient été faits dans la bonne direction.

38. Des délégations ont proposé que le Secrétariat établisse un autre document comprenant les statistiques demandées qui serait distribué en tant que document du Comité.

39. Des délégations ont estimé que les questions de personnel relevaient de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. On a fait observer que les politiques de recrutement du Département de l'information devaient être régies par l'Article 101 de la Charte. Des délégations ont approuvé la position du Secrétaire général selon laquelle la répartition géographique du personnel devait être considérée dans le contexte de l'ensemble du Secrétariat. Une délégation a fait observer que, tout récemment, l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, avait exprimé dans sa résolution 35/210, établissant des directives à cet égard, une politique officielle qui était le fruit d'un consensus.

40. D'autres délégations ont toutefois souligné qu'étant donné la situation extrêmement défavorable des pays en développement, du point de vue de la composition du personnel au Département de l'information, le Comité de l'information avait compétence pour examiner les questions de personnel se rapportant à ce département. On a souligné que, le déséquilibre géographique du Département étant une cause de vive préoccupation, le Secrétaire général devrait être prié de prendre des mesures d'urgence pour améliorer la situation.

41. En réponse aux questions qui avaient été posées, le Secrétaire général adjoint a déclaré que le Département de l'information, en raison du caractère particulier de ses fonctions, se considérait comme un microcosme du Secrétariat et qu'il visait à réaliser l'équilibre géographique prescrit pour l'ensemble du Secrétariat, étant entendu que certaines considérations particulières pouvaient imposer des contraintes. Il considérait que des progrès appréciables avaient été accomplis à cet égard au cours des deux dernières années et que la politique établie en vue de parvenir à une situation satisfaisante serait maintenue.

b) Plan général concernant le réseau des centres d'information des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'évolution des rapports entre le Département de l'information, au Siège de l'ONU, et les centres (A/AC.198/33)

42. Un grand nombre de délégations ont souligné l'importance particulière du rôle des centres d'information des Nations Unies pour la diffusion d'informations concernant le système des Nations Unies dans le monde entier. Pour cette raison même, il était indispensable que ces centres disposent de ressources suffisantes, à la mesure des responsabilités particulières qui leur étaient confiées. De l'avis de certaines délégations, il fallait faire en sorte que les centres soient indépendants sur le plan fonctionnel et disposent d'une certaine latitude pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches aussi efficacement que possible dans les régions qu'ils desservent. D'autres délégations ont souligné que les centres, en exerçant leurs activités, devaient tenir dûment compte des principes directeurs émanant du Siège. Plusieurs délégations ont également mis l'accent sur la nécessité de renforcer et de développer les fonctions des centres d'information en tant que mécanismes de liaison avec les organisations non gouvernementales. Elles ont vivement préconisé une coopération plus étroite entre les centres et les organisations non gouvernementales nationales et ont suggéré de renforcer la Section des organisations non gouvernementales au Département de l'information, de sorte qu'elle puisse organiser un plus grand

nombre de conférences régionales. On a par ailleurs souligné que les centres devaient se tenir en contact plus direct avec les institutions et les programmes spécialisés, notamment à l'échelon local. Il fallait instituer un dialogue dans les deux sens entre les centres et le Siège.

43. Nombre de délégations ont estimé que la classe attribuée aux postes de directeur de centre devait être fonction des responsabilités qui s'attachaient aux postes, ainsi que de l'étendue et de la diversité culturelle de la région desservie. Cet aspect était particulièrement important dans les pays en développement où, à l'heure actuelle, le niveau de représentation était en général inadéquat. D'autres délégations ont estimé que les centres des pays développés étaient tout aussi importants, bien que leurs fonctions soient différentes. On a souligné qu'il devait y avoir des échanges d'informations plus nombreux entre pays développés et pays en développement et qu'il faudrait prévoir davantage de personnel pour la diffusion de l'information par l'intermédiaire des centres. Des délégations ont souligné que les directeurs de centre ne devaient pas être des ressortissants du pays hôte, même s'ils n'avaient que le titre de directeur par intérim. Des questions ont également été posées quant à la raison pour laquelle les directeurs de centre originaires de certaines régions du monde en développement étaient en général affectés à ces régions, alors que les directeurs de centre ressortissants des pays développés étaient affectés à toutes les régions.

44. Plusieurs délégations ont émis l'opinion que le document ne traitait pas de tous les points soulevés dans le dernier rapport du Comité, en particulier en ce qui concernait les recommandations du Groupe de travail. Des délégations ont fait observer que le document à l'examen devait également faire mention des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection à ce sujet (A/34/379). D'autres délégations ont toutefois exprimé des doutes quant à la validité de certaines des recommandations du rapport, en particulier celles qui visaient à une régionalisation progressive des centres. Des délégations ont mentionné la nécessité de renforcer les centres existants et ont aussi demandé la création de nouveaux centres dans les pays en développement. Des questions ont été posées concernant la manière dont de nouveaux centres d'information pourraient être créés et financés à l'avenir si l'on ne disposait pas de ressources accrues et on a souligné que, sans augmentation de leurs ressources, la plupart des centres auraient de la difficulté à bien fonctionner. Nombre de délégations ont également posé des questions au sujet de la rétroaction des centres pour ce qui est des publications, des programmes radiophoniques et des films de l'ONU.

45. Des délégations ont souligné que la liste des priorités concernant les activités du Département de l'information (par. 22 du document A/AC.198/33) devait être identique à la liste des priorités énoncées dans la résolution 35/201.

46. Le Secrétaire général adjoint à l'information a répondu en formulant les observations ci-après :

a) Le Département de l'information considérait que la liaison avec les organisations non gouvernementales était l'une des fonctions principales des centres d'information et jugeait également importante la liaison avec les organes délibérants et directeurs;



b) La pratique établie était de nommer des non-ressortissants pour tous les centres, mais on faisait parfois des exceptions. S'agissant de la politique de recrutement pour les nouveaux directeurs de centre, on s'attachait en toute priorité à nommer des fonctionnaires originaires de pays en développement; le Département réexaminerait la situation et ferait rapport au Comité de l'information à sa prochaine session;

c) S'agissant de la mise en oeuvre des recommandations du Comité de l'an passé, plusieurs d'entre elles avaient été complètement exécutées, d'autres en partie, et d'autres, enfin, étaient en cours d'exécution;

d) Pour ce qui était des fonds opérationnels pour les centres d'information, le Département préférait que l'on n'augmente pas le nombre des centres mais que l'on développe les moyens opérationnels des centres existants en les dotant de ressources accrues.

c) Elargissement des émissions sur ondes courtes de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/36)

47. Des délégations ont mis en doute l'utilité des émissions sur ondes courtes de l'ONU et ont demandé quelles méthodes étaient utilisées pour évaluer leur efficacité et la réaction des auditeurs. Elles ont exprimé l'opinion que l'extension de ces émissions ne devait pas être entreprise aux dépens d'autres activités d'information dont l'efficacité était établie. Plusieurs délégations ont émis l'avis que si l'on devait proposer l'expansion de certaines activités à un moment où une croissance zéro du budget était demandée, il convenait de prévoir simultanément la réduction ou la suppression d'autres activités et de souligner que cette expansion ne devrait entraîner aucun dépassement des ressources actuelles. Des délégations ont proposé d'étudier la possibilité d'avoir recours aux réseaux nationaux pour diffuser les programmes de l'ONU au lieu d'étendre les émissions sur ondes courtes.

48. De nombreuses délégations ont souligné que l'extension des émissions sur ondes courtes était très importante pour les pays en développement. Elles ont fait observer que la nécessité d'une telle extension avait été reconnue en principe par le Comité et ne pouvait maintenant être niée. Elles ont, en outre, noté que les Etats ne souscrivaient pas tous à la notion d'une croissance zéro du budget et que des propositions importantes ne devaient pas être rejetées pour ce motif.

49. Les délégations se sont généralement accordées à penser qu'un système efficace d'évaluation était nécessaire. On a souligné qu'il convenait d'examiner la possibilité d'étendre les émissions en procédant à des redéploiements. Des délégations ont jugé que, pour le choix des langues, il faudrait tenir compte du nombre d'auditeurs potentiels; à cet égard, des langues non officielles, en particulier l'amharique, l'italien et le yoruba, ont été expressément mentionnées. On a suggéré que le Comité soit saisi de nouvelles études, en particulier d'une étude sur les aspects juridiques de la création d'une station de radiodiffusion propre à l'ONU.

d) Renforcement et amélioration de la structure régionale du Service de la radio du Département de l'information (A/AC.198/35)

50. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de l'amélioration et du renforcement de la structure régionale du Service de la radio, tandis que d'autres ont fait valoir que toute expansion des activités en matière de radiodiffusion, en particulier à un moment où des considérations d'ordre budgétaire imposaient la retenue, devait être effectuée dans les limites des ressources actuelles grâce à des redéploiements. Certaines délégations ont demandé que la priorité soit accordée à la création d'un Groupe des Caraïbes, le cas échéant, au prix d'une réorganisation et de redéploiements. Des délégations ont fait observer que le renforcement de la structure régionale exigeait une planification centrale à des fins de coordination. Certaines délégations ont par ailleurs souligné la nécessité d'utiliser plus de langues non officielles. A cet égard, on a avancé l'idée que pour le choix des langues à introduire au Service de la radio, il faudrait tenir compte du nombre des auditeurs potentiels et du nombre d'organismes de radiodiffusion utilisant ces langues. L'amharique, le bengali, l'allemand, l'indonésien, l'italien et le yoruba ont été expressément mentionnés.

e) Plan de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels (A/AC.198/34)

51. De nombreuses délégations ont rappelé la résolution 35/201, dans laquelle l'Assemblée générale demandait un plan de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels. Elles ont fortement critiqué le plan présenté par le Secrétaire général, tout en précisant que ces critiques ne mettaient aucunement en doute l'intégrité ou la compétence du consultant. Ce plan ne semblait pas réalisable, puisque, malgré la mention des contraintes financières actuelles, il prévoyait des mesures qui entraîneraient des dépenses considérables; ces délégations concluaient donc que la régionalisation ne pourrait être opérée de la façon suggérée par le consultant. A leur avis, le plan ne répondait manifestement pas à l'intention de la résolution, à savoir une régionalisation immédiate, et il fallait donc trouver des solutions de rechange viables, permettant notamment d'opérer au départ la régionalisation de la Division sans augmentation de ses effectifs actuels. On a souligné que seule la régionalisation permettrait de remédier au déséquilibre actuel des effectifs du Service des moyens visuels, où prédominaient les ressortissants de certains pays développés. La délégation yéménite a alors déclaré qu'elle était disposée à présenter un plan de rechange et cette idée a été appuyée par plusieurs délégations.

52. Au cours du débat, on a fait observer que le mandat conféré par la résolution 35/201 était très clair et ne pouvait être modifié et que trois solutions pouvaient être envisagées pour résoudre la question de la régionalisation :

a) La régionalisation du Service des moyens visuels pouvait être opérée par étapes successives, sur la base de l'expérience du Service de la radio, de la façon proposée dans le rapport du consultant;

b) On pouvait s'efforcer d'aboutir à une régionalisation immédiate, sans surcroît de dépenses, grâce au redéploiement du personnel actuel de la Division;

c) Enfin, on pouvait opérer d'un seul coup la régionalisation proposée dans le rapport du consultant en demandant à l'Assemblée générale d'accepter une dérogation au principe de la croissance zéro du budget et en demandant du personnel supplémentaire pour les régions intéressées.

53. Le débat sur ce point a repris après la publication, dans un document de séance, du plan de rechange, et la distribution d'un document de travail officieux sur la question établi par le Secrétariat. On a souligné que le redéploiement des effectifs actuels du Département de l'information permettrait de mettre en oeuvre, à très peu de frais et immédiatement, le plan proposé par le Yémen. Le porte-parole du Groupe des 77 a déclaré que son groupe était favorable à une régionalisation immédiate de la manière suggérée dans le plan proposé par la délégation yéménite, puisque, dans sa résolution 35/201, l'Assemblée générale avait décidé de régionaliser la Division de la radio et des moyens visuels et que le plan en question contribuait à l'application de cette décision. Il a souligné que tous les postes du Département de l'information qui deviendraient vacants, y compris à la Division de la radio et des moyens visuels, devraient être pourvus par des ressortissants de pays en développement, de façon à remédier au déséquilibre présenté par les effectifs du Département.

54. Un point de vue allant dans le sens de la position du Groupe des 77 a été exprimé; néanmoins, selon ce point de vue, les postes vacants devraient également être pourvus par des ressortissants d'autres pays sous-représentés.

55. Le Groupe des pays d'Europe occidentale a indiqué, par l'intermédiaire de son porte-parole, que, dans sa résolution 35/201, l'Assemblée générale n'avait pas prié le Secrétaire général d'opérer la régionalisation, mais de lui faire rapport sur un plan de régionalisation, ce que ce dernier avait fait. Le porte-parole de ce groupe a souligné que le libellé de la résolution n'avait fait l'objet d'un accord qu'après de longues négociations et représentait un compromis délicat. Il a noté que pas moins de trois documents avaient été établis sur cette question, qui était manifestement très complexe et controversée, et à laquelle le paragraphe 1 de l'Article 100 de la Charte était applicable. Le Groupe estimait que la question de la faisabilité et de la mise en oeuvre devait être étudiée plus avant, compte tenu des vues exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 3 de sa note (A/AC.198/34).

56. Dans sa réponse, le Secrétaire général adjoint à l'information a souligné que le consultant avait été choisi en raison de son expérience exceptionnelle à la fois dans le domaine de la radiodiffusion et à l'Organisation des Nations Unies et qu'il convenait donc d'examiner soigneusement ses propositions au même titre que l'autre plan présenté au Comité. Le document de travail officieux établi par le Secrétariat visait à préciser les questions en jeu et à atténuer l'écart entre les deux autres documents : les propositions qu'il renfermait devaient aussi être soigneusement examinées.

f) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 (A/36/6)

57. Le Secrétaire général adjoint à l'information, en présentant ce point, a précisé que les aspects budgétaires des programmes du Département de l'information seraient examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, qui seraient informés, par l'intermédiaire du Bureau des services financiers, des observations formulées par les délégations au Comité de l'information.

58. De nombreuses délégations se sont félicitées de ce que le Comité soit, pour la première fois, saisi du projet de plan à moyen terme. Le Comité pouvait ainsi examiner les programmes futurs du Département de l'information ainsi que l'utilisation de ses ressources et, par conséquent, proposer des directives et des priorités. On a posé la question de savoir si le Comité avait compétence pour examiner le projet de budget-programme et on a demandé que les opinions exprimées sur ce point lors des discussions au Comité soient communiquées au Bureau du Comité du programme et de la coordination par le Bureau du Comité de l'information.

59. Plusieurs membres du Comité ont demandé pour quelle raison le document n'indiquait pas clairement quels étaient les programmes qui avaient été achevés et ceux que le Département considérerait comme dépassés ou d'une utilité marginale. Ils ont souligné que ces indications auraient grandement facilité l'examen du projet de budget-programme par le Comité.

60. Un certain nombre de membres du Comité ont été d'avis que la planification et la programmation des activités des centres d'information des Nations Unies incombaient à la Division des relations extérieures et non au Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation. On a également émis l'opinion qu'il était important de centraliser toutes les activités de planification du Département au sein de ce groupe. Lors des discussions sur les relations entre le Siège et les centres d'information, un certain nombre de délégations ont fait valoir que des ressources plus importantes devaient être affectées aux centres, notant qu'au lieu de cela, certains postes avaient été transférés des centres au Siège. Des questions ont été posées concernant les sources de financement pour les nouveaux centres d'information qui sont en cours d'établissement à Dacca, Salisbury et Panama.

61. Un certain nombre de délégations ont bien accueilli la série d'émissions télévisées "Agenda for a Small Planet", qui constituait à leurs yeux un projet heureux de coproduction avec les organismes de télévision de 10 Etats Membres, et elles ont suggéré que le Département poursuive ce projet en acquérant les droits et en réalisant un montage de ces émissions en vue de leur utilisation par des organisations non gouvernementales et des établissements scolaires. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées du fait que cette série n'avait été réalisée que par des pays occidentaux et elles ont engagé le Département à ne pas suivre cet exemple pour de futurs projets de coproduction et à ne prendre aucune mesure en vue d'acquérir les droits sur ces émissions. D'autres délégations ont fait observer qu'une autre série d'émissions, "Agenda II", devait être produite en coopération avec des pays en développement.

62. Les membres du Comité se sont dans l'ensemble montrés favorables à la poursuite de la publication du Forum du développement. On a fait l'éloge de son édition commerciale et le Département a été encouragé à en poursuivre la publication.

Il a été suggéré d'en améliorer la présentation. Plusieurs délégations ont appuyé une proposition tendant à transférer dans un pays en développement les bureaux de rédaction du Forum du développement, ce qui serait à la fois plus approprié et plus économique.

63. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance du stage annuel pour étudiants ainsi que de la publication L'ONU aujourd'hui et ont demandé que ces programmes soient maintenus et renforcés et qu'il en soit dûment tenu compte dans le budget-programme.

64. Des délégations ont fait observer que la pratique consistant à proposer de nouvelles activités puis à déclarer que des contraintes financières faisaient obstacle à leur exécution, sans indiquer à quels autres programmes il pourrait être mis fin, était contraire à la politique budgétaire fondée sur une croissance nette des programmes égale à zéro. D'autres délégations ont souligné que le choix d'une telle politique budgétaire ne devait pas empêcher le Département d'améliorer ses activités et de les élargir.

65. Des délégations ont aussi souligné la nécessité de disposer de renseignements plus précis sur chaque aspect du programme de travail du Département, qui constituait la base du budget-programme, et notamment de données sur le coût des activités entreprises au titre de chaque programme, en particulier dans les domaines prioritaires énumérés au paragraphe 1 de la partie III de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale. Elles ont insisté pour que le Comité de l'information soit informé sur les emplois finals afin d'être en mesure d'effectuer une évaluation appropriée.

66. Le Secrétaire général adjoint à l'information a répondu en détail aux questions posées, en faisant ressortir notamment les points suivants :

a) Le projet de budget-programme présenté était fondé sur la politique budgétaire du Secrétaire général, qui était elle-même fondée sur une croissance nette des programmes égale à zéro. Aucune dépense supplémentaire n'était proposée;

b) Le Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation relevait du Bureau du Secrétaire général adjoint, à qui il faisait directement rapport;

c) Des postes affectés aux bureaux extérieurs étaient parfois transférés pour de très courtes périodes afin de répondre à des besoins impératifs au Siège;

d) La question du transfert des bureaux du Forum du développement était à l'étude.

g) Projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/AC.198/CRP.5)

67. Le Secrétaire général adjoint à l'information, présentant le projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989, a souligné que, conformément aux instructions émises par le Bureau des services financiers en application de la résolution 35/9 de l'Assemblée générale, le projet de plan à moyen terme était présenté au Comité afin qu'il examine l'orientation à long terme des activités du Département et qu'il prenne part à l'élaboration des programmes de travail à moyen et à court terme. L'avis du Comité était sollicité en particulier pour : a) identifier les activités considérées comme dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces; b) déterminer les priorités relatives au sein même du programme. Le projet de plan serait

remanié afin de tenir compte des vues du Comité et, après mises au point par les services compétents du Secrétariat, la version définitive serait soumise au Comité du programme et de la coordination, puis à l'Assemblée générale.

68. De nombreuses délégations ont jugé le plan à moyen terme acceptable dans l'ensemble mais ont fait observer qu'il convenait d'y apporter bon nombre de modifications afin qu'il reflète mieux les vœux du Comité. Des délégations ont estimé qu'une approche plus dynamique et novatrice devait inspirer les activités du Département de l'information afin de diversifier les courants de communication, pour que l'information ne circule pas que dans un sens. Il leur a semblé qu'il y avait toujours un risque de voir l'information se transformer en simple propagande dès lors qu'elle ne circulait qu'unilatéralement et qu'elle était absorbée passivement.

69. Plusieurs délégations ont regretté que l'on n'ait pas indiqué clairement dans le projet de plan les activités qui avaient été achevées ou qui étaient dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, car cela rendait plus difficile au Comité la détermination des priorités relatives parmi les différents sous-programmes et activités du Département de l'information. Ces délégations ont souligné qu'étant donné que l'objet du plan à moyen terme était de fournir au Comité de l'information un outil grâce auquel il puisse analyser les activités et les orientations à long terme du Département, il aurait fallu y donner des indications sur les priorités préconisées.

70. Bon nombre de représentants ont souligné l'importance de l'évaluation et se sont déclarés préoccupés de constater que le plan à moyen terme actuel, notamment la partie ayant trait à l'évaluation interne, ne donnait aucune directive précise sur laquelle le Département de l'information pourrait s'appuyer pour réaliser des études d'évaluation et que rien n'indiquait comment il serait tenu compte des résultats des évaluations dans les activités futures en matière d'information. Ils ont exprimé l'espoir que le Département prendrait rapidement des mesures afin d'effectuer une évaluation systématique de ses activités. Des délégations ont fait valoir que des évaluations externes, réalisées par des consultants indépendants, pouvaient se révéler utiles.

71. Des délégations ont déclaré que le plan à moyen terme devait comporter des indications plus détaillées sur les activités précises qui étaient envisagées en vue d'exécuter les différents sous-programmes du Département de l'information.

72. L'objet du plan à moyen terme en tant qu'outil de coordination a été souligné et on a suggéré que le plan à moyen terme concernant le Département soit harmonisé avec ceux des institutions spécialisées de façon que les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information soient plus cohérentes. Nombre de délégations ont préconisé que toutes les activités du Département soient entreprises dans le cadre général des principes et objectifs du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

73. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachaient à l'approche régionale en matière d'information et ont estimé qu'il fallait avant tout respecter le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. C'est cette approche qui avait été retenue, par exemple, pour la production de la documentation, dont il était question dans le plan, ce dont elles se sont félicitées, tout en ajoutant qu'il convenait de la consolider. Des délégations se sont déclarées favorables à l'optique sélective mentionnée dans le plan en ce

qui concerne les auditoirs cibles. D'autres ont demandé de plus amples renseignements à ce propos. Pour certaines, le Département de l'information devait faire plus de place au traitement en profondeur de l'information qu'à l'exposé des activités courantes de l'Organisation. D'autres délégations ont fait valoir que l'approche régionale du Département devait fidèlement refléter la politique d'ensemble de l'Organisation en ce qui concernait la régionalisation.

74. De l'avis de certains, on avait fait preuve dans le plan à moyen terme d'une prudence excessive. On aurait dû y tenir compte des progrès techniques qui pourraient se produire au cours des 10 prochaines années et explorer la possibilité, pour l'Organisation des Nations Unies, d'avoir son propre émetteur et de diffuser ses émissions par satellite. A cet égard, des réserves ont été émises quant à la question de savoir si le Département ferait bien de s'engager dans des programmes qui exigeaient une technologie très avancée et s'il ne valait pas mieux qu'il cherche à disposer dans l'immédiat d'un matériel adéquat. On s'est aussi demandé si, avant d'envisager d'adopter des techniques de pointe, on n'aurait pas intérêt à voir de près quelles dépenses cela entraînerait. Des délégations ont demandé qu'on étudie la possibilité d'acquérir un satellite qui permette à l'Organisation de mettre en place son propre système de communications. Pour certains, un tel système pourrait être opérationnel d'ici à 1990.

75. Plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait en priorité diffuser des informations sur les problèmes du développement social, économique et culturel dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international, et ont insisté pour que le Département de l'information agisse plus énergiquement dans ce sens. On a souligné à cet égard l'importance d'une coordination des activités du Département de l'information et du Département des affaires économiques et sociales internationales. D'autres délégations ont fait ressortir qu'il fallait diffuser l'information ayant trait aux activités de l'Organisation en respectant l'ordre de priorité établi dans la résolution 35/201 de l'Assemblée générale. Elles ont demandé en particulier que le Département élabore des programmes spéciaux sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur les préparatifs de la conférence mondiale qui aura lieu à ce sujet.

76. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles appuyaient énergiquement le Forum du développement, auquel elles attachaient une grande importance. Il restait à espérer qu'on puisse en maintenir l'assise financière et la renforcer à l'avenir. D'autres, en revanche, ont recommandé la prudence, craignant que les idées ou les projections formulées concernant cette publication dans le plan à moyen terme, notamment en ce qui concerne sa diffusion en de nouvelles langues et ses éditions régionales, ne soient par trop ambitieuses ou grandioses. Des délégations ont affirmé qu'il fallait continuer à financer cette publication sur la base de contributions volontaires, alors que de nombreuses autres ont estimé qu'il importait que les dépenses soient financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU et de contributions versées par certaines organisations du système. Un appel a été lancé à tous les membres du Comité commun de l'information des Nations Unies pour qu'ils apportent leur soutien financier à cette importante publication et à l'Université des Nations Unies, pour qu'elle continue à collaborer à sa publication.

77. On a mentionné l'importance, pour les activités d'information, d'un système de communications allant dans les deux sens. On a suggéré d'intensifier les échanges d'informations entre producteurs et utilisateurs. Jusqu'ici, c'est plutôt à sens unique, c'est-à-dire du producteur de l'information vers l'utilisateur, que l'Organisation des Nations Unies procédait. On devait favoriser la communication interpersonnelle, développer les réseaux de liaison avec les organisations non

gouvernementales et décentraliser le Département de l'information, en donnant plus de souplesse et d'indépendance fonctionnelle aux centres d'information des Nations Unies pour l'exécution de leurs tâches, compte dûment tenu des directives données par le Siège.

78. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'incorporer dans les sous-programmes, en particulier dans les sous-programmes 3 et 4, des éléments se rapportant aux moyens de favoriser l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. A cette fin, l'amélioration de l'infrastructure en matière de communication devrait être l'un des principaux objectifs du Département de l'information.

79. Un certain nombre de délégations ont dit être préoccupées par le fait que le Département risquait de ne pas pouvoir s'acquitter du surcroît de responsabilités qui lui étaient confiées, si l'on n'augmentait pas les ressources mises à sa disposition. D'autres ont suggéré que l'on demande à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité de l'information, de limiter quelque peu les exigences qu'on avait à l'endroit du Département.

80. De nombreuses délégations ont fait valoir qu'il fallait remanier le projet de plan à moyen terme, de manière à ce qu'il soit pleinement conforme à la décision de l'Assemblée relative à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Des délégations ont souligné qu'il faudrait y faire explicitement mention de l'importance que revêt la libre circulation de l'information. A ce propos, d'autres délégations ont insisté sur le respect qu'il importait d'accorder aux principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'égalité, de l'identité culturelle et de l'intégrité politique des Etats, ainsi qu'au renforcement de la paix et de l'entente entre les nations.

81. Par ailleurs, un certain nombre d'opinions, dont les suivantes, ont été émises à propos de divers éléments du projet de plan à moyen terme :

a) Le respect des droits de l'homme, qui était l'un des domaines prioritaires, n'avait pas été mentionné dans les paragraphes pertinents du projet, et il fallait combler cette lacune;

b) Il faudrait incorporer dans le sous-programme 3 du plan à moyen terme un élément se rapportant à la coopération du Département de l'information et du Pool des agences de presse des pays non alignés, dans le but d'assurer plus largement la diffusion de la documentation produite par l'Organisation des Nations Unies;

c) L'Organisation des Nations Unies devrait resserrer ses liens de coopération avec les agences de presse régionales des pays en développement. On a mentionné un certain nombre de ces agences, notamment l'Agencia Centro Americano de Noticias, l'Acción de Sistemas Nacionales y Información, l'Agence de presse des Caraïbes et L'Asociación Latino Americana de Servicios de Información, auxquelles l'Organisation transmet des informations.

82. Le Secrétaire général adjoint, qui a répondu de façon détaillée aux nombreuses questions posées par les délégations, a donné les précisions suivantes :



a) Le texte du document serait remanié, pour tenir compte des préoccupations exprimées au sein du Comité; le nouveau texte servirait de base et de justification pour l'établissement du projet de budget-programme intéressant la période sur laquelle porte le plan;

b) Le plan à moyen terme ne constituerait pas un précédent pour les décisions à prendre concernant les budgets-programmes ultérieurs;

c) C'est le Bureau des services financiers qui fournirait les chiffres qui figureraient dans le plan à moyen terme à présenter au Comité du programme et de la coordination;

d) Avant la fin de l'année, le Département de l'information mettrait au point un ensemble de directives et de méthodes pour l'évaluation systématique de toutes ses activités;

e) Il devrait y avoir partage des responsabilités pour ce qui était de l'identification des activités dépassées ou d'une utilité marginale : le Département de l'information était prêt à examiner la situation dans ce domaine, mais avec le concours du Comité;

f) Pour mettre sur pied des programmes d'information, audio-visuels et autres, il fallait disposer du matériel voulu et que ce matériel soit en bon état de fonctionnement.

## 2. Evaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications

a) Coopération et participation active de tous les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans l'accomplissement du mandat du Comité

83. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a entendu des déclarations des représentants des organismes ci-après du système des Nations Unies : UNESCO, PNUE, FMI, FAO, OMS, OIT, UIT, HCR, UNRWA, BIRD, CNUCED, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), FISE et UNITAR.

84. Le représentant de l'UNESCO a souligné le contexte fondamental et, à tous les égards, très particulier, dans lequel se situent les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'information et de la communication. Il a déclaré que l'une des préoccupations majeures de l'UNESCO, découlant d'une réflexion large et approfondie depuis plus de 10 ans sur le sens, la portée, les multiples dimensions de la question de la communication, tant aux niveaux national, régional et international, était d'éviter que la question de la communication qui conditionne la solution des problèmes majeurs de l'humanité, notamment la paix et le développement, ne fasse l'objet d'une double réduction : la réduction technologique et la réduction idéologique. La tentation était grande, en effet, de considérer que la solution finale des différents aspects de la question de la communication et de l'information, relevait soit d'un simple transfert de technologie qui occulterait la dimension fondamentale de l'identité culturelle et des valeurs propres de chaque

peuple soit d'une rhétorique idéologique qui ne tiendrait pas compte des aspects matériels et concrets de l'instauration du nouvel ordre mondial de la communication. Le déséquilibre dans la circulation de l'information sur le plan international, le rôle de l'information dans le développement économique et social, dans le renforcement de la paix, dans la promotion des droits de l'homme, dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le problème de l'équilibre vital à établir entre les moyens d'information moderne et la communication traditionnelle et interpersonnelle, tous ces enjeux fondamentaux, qui sous-tendent le débat en cours, nécessitaient pour être correctement analysés et solutionnés, un forum et un appareil à vocation internationale ayant non seulement une approche multidisciplinaire intégrant la réflexion et l'action mais également une conception cohérente du développement. C'est précisément à ce carrefour que se situait l'UNESCO dont, d'une part le mandat constitutionnel dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et d'autre part l'intégration féconde de la réflexion et de l'action, avaient abouti à l'élaboration et à la mise en oeuvre du concept central de développement endogène, c'est-à-dire d'un développement libérateur qui, récusant la pertinence de tout modèle extérieur, exprime la personnalité culturelle et les valeurs de chaque peuple, et garantit une coopération internationale respectueuse des diversités culturelles, politiques, économiques et sociales.

85. Le représentant de l'UNESCO a ensuite tenu à dissiper les malentendus qui semblaient s'articuler autour de la répartition des responsabilités au niveau du système des Nations Unies et plus précisément de la distinction entre les responsabilités politiques de l'ONU et les responsabilités techniques de l'UNESCO. Il a souligné que ces malentendus n'avaient aucune raison d'être et que deux considérations au moins pourraient contribuer à les dissiper : la première considération était que l'ONU et l'UNESCO font partie de la même famille, le système des Nations Unies, et sont donc composés des mêmes Etats Membres. Il en découlait donc que la question de la répartition des compétences ne saurait se poser puisqu'elle avait été réglée par la Charte des Nations Unies, qui pour des raisons d'efficacité et de fonctionnalité avait procédé à une répartition précise des compétences entre les différentes composantes du système des Nations Unies, répartition sanctionnée par les Etats Membres lors de leur admission dans ces organisations; la deuxième considération, relative à la distinction entre le politique et le technique, soulevait la question de savoir si, en adoptant après plusieurs années d'un débat intense la Déclaration sur les communications de masse, en établissant au sein de l'UNESCO un programme international pour le développement de la communication, en examinant la question de la communication sous tous ses aspects par l'intermédiaire du rapport de la Commission MacBride, les Etats membres de l'UNESCO avaient été motivés par les objectifs politiques ou par des considérations techniques.

86. Le représentant de l'UNESCO a ajouté qu'à son avis les Etats Membres avaient tout simplement identifié le forum qui leur semblait le plus approprié pour articuler leurs problèmes et convenir des solutions à y apporter. Dans ces conditions, la question éventuelle d'une répartition des responsabilités relevait de la cohérence des positions et des décisions des Etats Membres eux-mêmes.

87. Dans ce contexte, le représentant de l'UNESCO a tenu à souligner la qualité des relations de coopération entre les secrétariats de l'UNESCO et des Nations Unies et le rôle positif joué par le Secrétaire général adjoint à l'information à cet égard. La qualité de cette coopération avait été illustrée récemment par la participation

fructueuse du Secrétariat des Nations Unies à la réunion interinstitutions organisée par l'UNESCO pour la mise en oeuvre du Programme international pour le développement de la communication au mois d'avril 1981.

88. Le représentant de l'UNESCO a ensuite informé le Comité des récentes activités de l'UNESCO dans le domaine de l'information et de la communication depuis la fin de la vingt et unième Conférence générale de l'UNESCO à Belgrade, en 1980. Il a souligné dans ce contexte l'importance de la signification du Programme international pour le développement de la communication et informé le Comité que la première session du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication aurait lieu au siège de l'UNESCO à Paris du 15 au 22 juin 1981. Les points principaux de l'ordre du jour de cette session seraient les suivants :

- a) Identification des besoins des Etats membres en matière de développement de la communication : nature de ces besoins et moyens permettant de les déterminer;
- b) Mode de détermination des priorités pour les différents groupes d'activités du Programme;
- c) Critères de présentation et de sélection des projets relevant du Programme international;
- d) Système de financement et ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme;
- e) Suggestions relatives aux moyens d'assurer une consultation réciproque et une meilleure coordination entre les parties intéressées au développement de la communication et aux divers programmes de coopération qui s'y rapportent;
- f) Modalités par lesquelles pourrait être favorisée une coopération régionale intégrée;
- g) Rapport sur les travaux de la première réunion du Groupe de travail interorganisations.

89. Le représentant de l'UNESCO a également déclaré que l'existence du Programme international pour le développement de la communication constituait un double défi : un défi aux pays du tiers monde pour identifier de manière précise leurs besoins; un défi aux pays développés pour démontrer de manière concrète leur volonté d'aider les pays du tiers monde en leur fournissant par l'intermédiaire de ce programme les ressources financières techniques et de formation dans tous les domaines de l'information et de la communication de masse.

90. Finalement, le représentant de l'UNESCO a souligné que la mise en oeuvre efficace du Programme constituait en fait une réalisation concrète des principes de la liberté de la presse, de la liberté de l'information et de la libre circulation des opinions. En effet, la meilleure garantie de ces libertés était l'existence, tant au niveau national qu'international du pluralisme des sources d'information et des opinions. L'UNESCO cherchait très précisément à instaurer un tel pluralisme sur le plan international en faisant en sorte que les pays du

tiers monde, en se dotant des infrastructures nécessaires, puissent être en mesure de participer à un authentique dialogue entre tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement, et puissent ainsi, tout en restant à l'écoute des autres pays, exprimer eux-mêmes non seulement leurs réalités et leurs efforts dans le domaine socio-économique mais également leurs valeurs et leurs traditions culturelles.

91. Le représentant du PNUE a informé le Comité que cet organisme avait établi un programme d'appui régional à l'information, dans le cadre duquel des fonctionnaires de l'information étaient affectés dans chacune des six régions géographiques de l'ONU. Ces fonctionnaires avaient pour mandat de coordonner les services des médias dans leurs régions et de jouer le rôle catalyseur. Par leur intermédiaire, le PNUE avait pu fournir une assistance financière à des "centres d'influence" tels que la Press Foundation of Asia, le Press Institute of India et le Press Institute of Bangladesh. Ces fonctionnaires de l'information s'employaient également à établir des réseaux de journalistes dans leurs régions pour assurer des reportages sur les questions connexes qu'étaient les ressources, la population, le développement et l'environnement. Grâce à ce réseau, le PNUE avait pu faire accepter des articles de journalistes de l'hémisphère sud par des journaux de l'hémisphère nord. Le PNUE avait également organisé des séminaires sur les médias à l'intention de journalistes de la presse, de la radio et de la télévision du tiers monde et, en collaboration avec Earthscan, avait financé la participation de journalistes des pays en développement à ces séminaires.

92. Le Service de l'information du PNUE préparait pour 1982 un programme d'appui multimédias axé sur une série de problèmes écologiques. Le PNUE s'emploierait à examiner quel était actuellement l'état de l'environnement mondial, par rapport à 1972, à définir les problèmes nouveaux qui avaient pu surgir depuis lors, ainsi qu'à étudier les tendances futures. Il s'efforcera d'examiner la manière dont le PNUE et la communauté internationale avaient consenti l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs qui leur avaient été fixés à Stockholm et de déterminer comment renverser les tendances qui avaient un effet destructeur sur l'environnement.

93. Le représentant du FMI a déclaré que l'effort d'information de cet organisme devait s'adresser à ceux qui étaient ou qui seraient demain les animateurs de l'opinion publique, qu'il s'agisse des médias, des milieux enseignants, de la politique, des affaires, des syndicats, des fondations ou des groupes d'intérêt. Il devait également viser à informer les fonctionnaires qui pouvaient ne pas avoir personnellement de liens opérationnels avec le Fonds mais dont les travaux étaient en rapport avec les activités de celui-ci.

94. Le Fonds avait créé, à compter du 1er mai 1981, un nouveau Département des relations extérieures chargé d'étoffer les activités d'information du Fonds. Ce département était dirigé par un économiste principal qui était un ressortissant du Pakistan ayant une longue expérience opérationnelle sur le terrain, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. En particulier, le Fonds mettait en place un programme élargi de publications, de causeries et conférences, de séminaires, de visites d'information et de participation à des colloques, conférences et diverses autres réunions aux niveaux national et international intéressant le Fonds. Il se rendait plus accessible aux médias et à l'opinion publique.

95. Le représentant de la FAO a expliqué le rôle pilote que jouait le programme d'information au service du développement de cette organisation : par le biais de 30 projets actuellement il visait, en utilisant des techniques peu coûteuses (projections fixes, diapositives, matériel vidéo et matériel sonore portatif, par exemple), souvent associés à la formation de communicateurs ruraux, à informer, motiver et former des groupes ruraux en ce qui concernait l'appui pratique au développement agricole et rural. En outre, la FAO avait invité des journalistes originaires de pays en développement et d'autres journalistes à se rendre dans ces pays pour encourager l'information sur les questions de développement rural qui s'y posent.

96. La revue sur le développement de la FAO consacrée aux questions alimentaires et agricoles, CERES, permettait aux pays en développement d'exprimer leurs vues sur ces questions et d'avoir une audience mondiale; la collaboration étroite de la FAO avec les organes d'information du tiers monde avait une importance particulière. Ainsi, la FAO fournissait régulièrement de la documentation au Pool des agences de presse des pays non alignés, à la Press Foundation of Asia et à l'Inter Press Service.

97. Parmi les nombreuses entreprises communes d'information auxquelles contribuait la FAO dans le cadre du CCINU, le représentant de la FAO a mentionné comme exemples récents les conférences sur l'énergie, sur les femmes et sur les réfugiés africains, pour lesquelles la FAO avait fourni divers matériels d'information. Les activités communes, au sein du CCINU et par son intermédiaire, méritaient manifestement le temps et les ressources considérables qui leur étaient consacrés, à condition que le processus de sélection de ces activités fût conçu de façon à ce que les ressources soient utilisées le plus judicieusement et le plus efficacement possible. Dans cette perspective, la FAO contribuerait à faire en sorte que les activités de coordination soient toujours subordonnées aux besoins techniques, pour autant que ceux-ci aient été clairement définis.

98. En ce qui concernait la Journée mondiale de l'alimentation, qui serait célébrée pour la première fois le 16 octobre 1981, le représentant de la FAO a rappelé que, par sa résolution 35/70, l'Assemblée générale avait demandé aux gouvernements et aux organisations d'y contribuer au maximum et il a formulé l'espoir que le Comité aiderait à atteindre cet objectif.

99. La représentante de l'OMS a déclaré que la tâche la plus importante du programme de l'Organisation relatif à l'information sanitaire du public était d'aider les Etats Membres à mobiliser l'opinion au service de l'objectif social essentiel concrétisé par le mot d'ordre "La santé pour tous en l'an 2000" et de coopérer étroitement avec les Etats Membres et avec les organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales dans la mise au point de programmes d'information et d'éducation sanitaires tendant à faire prendre conscience du rôle de chaque individu et de la collectivité tout entière dans l'instauration et la défense de la santé par les soins de santé primaires. L'OMS faisait essentiellement fonction de catalyseur dans le lancement de ces programmes qui mobilisaient des groupes cibles dans les ministères de la santé, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les moyens d'information. D'autre part, elle avait introduit systématiquement dans tous ses programmes de fond un élément éducation et information sanitaires.

100. La représentante de l'OMS a ajouté que les groupes de travail sur la santé et l'information qui avaient été organisés dans les différentes régions de l'Organisation avait recommandé l'adoption de mesures qui permettraient aux Etats Membres et aux médias de mieux informer le public des questions de santé. Des campagnes d'information coordonnées à l'échelle mondiale en vue de célébrer chaque année la Journée mondiale de la santé (7 avril) s'étaient avérées un moyen très efficace d'orienter l'attention du public sur des aspects spécifiques des problèmes de santé.

101. Enfin, la représentante de l'OMS a indiqué que son organisation continuerait à collaborer étroitement avec divers membres du CCINU, comme le PNUD, le FISE et la Banque mondiale, à des programmes d'information destinés à promouvoir, par exemple, la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et les soins de santé primaires - tous aspects essentiels de l'appui en matière d'information prêté à l'objectif global de l'Organisation, "La santé pour tous en l'an 2000".

102. Le représentant de l'OIT a dit que le programme d'information de son organisation avait pour obligation particulière d'informer les gouvernements et les organisations d'employeurs et de salariés, mais mettait également l'accent sur les questions d'actualité les plus susceptibles d'améliorer la façon dont la presse rendait compte en général de ses activités. Le programme portait sur la plupart des secteurs d'information traditionnels (relations avec la presse, radio, publications, cinéma). Mais durant l'exercice budgétaire 1980-1981 en cours, l'OIT avait été contrainte d'éliminer presque totalement l'information audio-visuelle; elle était donc réduite à s'en remettre presque exclusivement à la documentation imprimée dont l'amélioration, tant au stade de la production qu'à celui de la distribution, faisait l'objet d'une attention spéciale. Le plan à moyen terme (1982-1985) de l'Organisation envisageait un renforcement des moyens audio-visuels.

103. Le représentant de l'OIT a ajouté que, partant de l'idée que la production de la documentation dépendait trop exclusivement du siège, l'OIT dans son programme actuel tentait de renforcer les services locaux dans les régions. Cependant, les réductions budgétaires avaient également affecté les activités régionales, ce qui obligeait à tenter de combler les lacunes en matière d'information en engageant des éléments extérieurs à l'OIT. Le choix des candidats et l'indispensable "mise au courant" des journalistes intéressés par les questions de développement s'étaient révélés difficiles.

104. Enfin, l'OIT continuait à travailler en étroite liaison avec le CCINU en vue de mettre au point une méthode commune en matière d'information et s'intéressait tout particulièrement aux débats du CCINU relatifs à la détérioration de l'image de l'Organisation des Nations Unies. Elle avait des recommandations intéressantes à présenter, surtout en un temps où il fallait réagir avec rapidité et efficacité contre la déformation des faits, les conclusions erronées, la connaissance imparfaite des éléments d'une situation, les omissions et plus généralement toutes les circonstances dans lesquelles le public se faisait une image défavorable de l'ONU et des institutions spécialisées.

105. Le représentant de l'UIT a dit que son organisation collaborait étroitement avec l'ONU et les organismes du système des Nations Unies. Il y avait encore d'énormes lacunes à combler dans les communications entre pays développés et pays en développement. Tous les pays devaient manifestement bénéficier des progrès

techniques accomplis en matière d'infrastructure des télécommunications. L'UIT fournissait aux centres d'information des Nations Unies de la documentation écrite et audio-visuelle qui aidait à expliquer la relation entre information et développement.

106. Le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait savoir au Comité que, durant l'année écoulée, son organisation s'était efforcée d'attirer l'attention du public sur des aspects particuliers des problèmes des réfugiés. Il a ajouté que le HCR avait constitué une pochette de documentation sur l'installation réussie d'une colonie de réfugiés à Ulyankulu en République-Unie de Tanzanie. Lors de l'établissement des plans et des propositions budgétaires pour la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, le HCR s'était attaché particulièrement aux aspects de la Conférence touchant à l'information. Des articles portant la signature du Haut Commissaire avaient paru dans des publications des Nations Unies, des journaux et des périodiques. Dans le domaine audio-visuel, une exposition photographique consacrée à la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique avait été préparée et présentée au Siège de l'ONU, à New York, au Bureau de liaison du Haut Commissariat, à Washington et au Palais des Nations, à Genève, à l'extérieur de la salle de conférences. La photothèque du Haut Commissariat avait distribué des milliers de photographies pouvant être utilisées dans des expositions ou accompagner des textes écrits.

107. Le représentant du Haut Commissariat a ajouté que des relations très étroites avec des organisations non gouvernementales et des organismes bénévoles restaient parmi les principaux éléments sur lesquels s'appuyaient des activités d'information du HCR. L'appui donné par les organisations non gouvernementales à la Conférence sur les réfugiés en Afrique était coordonné à Genève par l'intermédiaire du Conseil international des agences bénévoles qui avaient publié, avec l'aide du HCR, un magazine spécial sur l'assistance fournie aux réfugiés africains par les organisations bénévoles; cette publication décrivait les activités de ces organisations en faveur des réfugiés en Afrique et indiquait que sur le plan administratif, le HCR avait augmenté le nombre de fonctionnaires de l'information hors siège pour assurer un meilleur courant d'information concernant les activités opérationnelles et pour fournir sur place des services de meilleure qualité aux services d'information locaux et aux journalistes en visite. Le HCR avait ou aurait prochainement des fonctionnaires de l'information en poste en Allemagne, République fédérale d', en Australie, au Canada, au Costa Rica (pour toute l'Amérique centrale), aux Etats-Unis, au Japon, au Pakistan, en Somalie, au Soudan et en Thaïlande.

108. Le représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a déclaré que la Division de l'information de son organisation avait pour tâche principale de fournir des renseignements au grand public sur l'Office et ses activités en faveur des réfugiés de Palestine. L'un des principaux objectifs était d'appuyer les efforts de collecte de fonds de l'Office dont les activités étaient financées presque entièrement par des contributions bénévoles. A cette fin, la Division produisait des imprimés, y compris des tracts, des brochures, des affiches, un bulletin d'information trimestriel et des reportages, ainsi que des photographies, des séries de diapositives et d'enregistrements sur bandes magnétiques et un nombre limité de films.

109. Le représentant de l'UNRWA a ajouté qu'étant donné le mandat limité de l'Office, il n'était pas possible à ses activités d'information d'être axées sur les thèmes du développement économique et social comme l'étaient celles d'autres organismes et programmes. Toutefois, l'Office s'efforçait, dans la mesure du possible, de tenir compte de ces thèmes dans son matériel d'information. Par exemple, dans le cadre du thème "la santé pour tous", un numéro spécial du Bulletin trimestriel de l'Office, consacré aux questions de la santé paraîtrait à une période qui coïnciderait avec l'Assemblée mondiale de la santé de 1981. Un premier article sur la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement serait publié dans le même bulletin. Pour l'Année internationale des personnes handicapées, on était en train d'établir un prospectus illustré en arabe qui serait diffusé largement parmi les réfugiés de Palestine immatriculés pour les informer des causes éventuelles et de la prévention des infirmités et les encourager à demander conseil à l'Office.

110. Le représentant de la Banque mondiale a dit qu'il était facile de supposer que la meilleure façon d'oeuvrer pour le développement était d'informer les médias des pays développés du nouvel ordre économique international. Il s'agissait certes là d'un aspect important de l'information concernant le développement, mais il fallait également prêter attention aux médias des pays en développement. En particulier, il importait que ceux-ci disposent de nouvelles sur le développement national. On ne s'était pas suffisamment employé, par le passé, à les tenir au courant. La situation devait changer.

111. Le représentant du PNUD a déclaré que la collaboration de la Division de l'information du PNUD avec le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies s'était poursuivie vigoureusement depuis la dernière fois qu'il avait fait rapport au Comité. Par exemple, il tenait à féliciter le Département de l'information du nouveau film qu'il avait produit sur la coopération technique entre pays en développement, sujet difficile qui avait été traité avec imagination et sensibilité. Le PNUD collaborait également avec la Division de l'information économique et sociale et la CNUCED pour appuyer la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en produisant un Development Issue Paper spécial et une série de dossiers nationaux. Le PNUD collaborait également avec la Division pour appuyer la Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables au moyen d'une trousse spéciale de matériel d'information. Le PNUD comptait collaborer pleinement avec le Département de l'information sur tous les aspects de la coopération entre les bureaux du PNUD et les centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement et de la rationalisation de leurs travaux.

112. En ce qui concerne le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), le représentant du PNUD estimait que les progrès s'étaient poursuivis régulièrement. Comme exemple marquant d'action commune interorganisations sous les auspices du CCINU, on pouvait citer les travaux de l'Equipe spéciale d'appui en matière d'information et de communication pour la Décennie internationale de l'eau potable et l'assainissement qui était également un groupe spécial du Comité directeur de la Décennie, et que le PNUD avait l'honneur de présider. La Décennie avait été lancée avec succès et la première phase des travaux d'information suivant son lancement se déroulait de façon satisfaisante. Le PNUD versait une contribution de 523 000 dollars à cette fin, au cours des deux premières années.

113. Le PNUD était particulièrement reconnaissant au Secrétaire général adjoint à l'information de l'impulsion personnelle qu'il donnait et de l'intérêt soutenu



qu'il portait au Groupe de travail du CCINU sur la popularité de l'ONU et du système des Nations Unies. Il était de plus en plus évident qu'à l'heure actuelle les organisations non gouvernementales plus que les médias eux-mêmes faisaient oeuvre utile pour promouvoir l'information sur le système des Nations Unies et l'appui à ce système dans de nombreux pays industrialisés à économie de marché. Ce phénomène avait continué à être sensible en particulier dans les activités des organisations non gouvernementales qui avaient bénéficié de l'assistance des excellents services de liaison des organisations non gouvernementales qui constituaient un autre exemple de collaboration interinstitutions sous les auspices du CCINU et que le PNUD appuyait énergiquement. Quant aux médias de nombreux pays industrialisés à économie de marché, les journalistes semblaient souvent négliger, lorsqu'ils rendaient compte des activités intergouvernementales du système des Nations Unies, les principes de vigilance dont ils s'inspiraient traditionnellement dans le cas des activités des gouvernements nationaux. Il y avait eu récemment plusieurs cas graves où ces médias s'étaient écartés de l'éthique traditionnelle de leur profession et avaient publié des renseignements négatifs sur le système des Nations Unies sans même essayer d'abord de prendre contact avec les organisations pertinentes pour avoir leurs impressions et avoir connaissance d'autres éléments éventuels de l'affaire.

114. Se référant au Forum du développement comme un autre exemple marquant d'action conjointe avec le CCINU, le représentant du PNUD a déclaré que son organisation avait participé de très près, ces dernières années, aux efforts tendant à faire de cette publication l'organe commun du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il était persuadé que les membres du Comité n'ignoraient pas la qualité remarquable que le personnel dévoué de cette publication avait su maintenir durant de longues périodes d'incertitude où il ne savait souvent pas si la publication continuerait à être publiée et si lui-même serait ou non sans travail même trois mois plus tard. Le PNUD avait déjà réservé, sur le petit montant qu'il peut consacrer à l'information, une contribution substantielle à cette remarquable publication pour 1982-1983. Le représentant du PNUD espérait qu'un nombre croissant de membres du CCINU ferait de même et que l'Université des Nations Unies pourrait continuer à lui assurer son appui capital.

115. Quant au développement des communications et à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, le PNUD serait heureux de participer, sous réserve de ses obligations et des ressources de son programme, au nouveau Programme international pour le développement de la communication exécuté sous les auspices de l'UNESCO. Le PNUD étudiait également la possibilité d'appuyer l'édification d'un réseau d'informations pour le développement, utilisant un satellite pour les communications par télex, entre pays en développement, et le représentant du PNUD espérait être en mesure de donner d'autres renseignements au Comité à une session ultérieure.

116. Le PNUD attachait une grande importance aux travaux du Comité et souhaitait rappeler son intention de collaborer totalement avec lui.

117. Le représentant de la CNUCED a rappelé que, depuis sa création, son organisation avait été à l'avant-garde des efforts déployés à l'échelon international pour restructurer les relations économiques mondiales sur une base équitable et instaurer un nouvel ordre économique international. La CNUCED était convaincue que les efforts déployés sur le plan économique et l'action entreprise dans le domaine de l'information devaient aller de pair et se renforcer mutuellement. Le changement est, en dernière instance, l'aboutissement de l'éducation qui est, elle-même, un élément essentiel des activités d'information.

118. La CNUCED assurait une diffusion aussi large que possible à ses études analytiques ainsi qu'aux travaux de ses organes intergouvernementaux et de ses groupes d'experts. Elle continuait également à publier des communiqués de presse et un bulletin mensuel relatant les principales nouvelles de la CNUCED. Dans un contexte plus large, la CNUCED a participé à la rédaction du World Newspaper Supplement publié par quelques-uns des grands journaux du monde et fait paraître régulièrement une chronique dans le Forum du développement, en insistant sur les problèmes économiques et les besoins des pays en développement. Par ailleurs, l'organisation de rencontres, en liaison avec le Département de l'information, et à l'intention principalement de journalistes originaires de pays en développement, est devenue courante à la veille des conférences de la CNUCED.

119. Le représentant de la CNUCED a ensuite informé le Comité qu'une opération de grande envergure était actuellement en cours, là encore en collaboration étroite avec le Département de l'information, en vue de la conférence sur les pays les moins avancés qui se tiendrait en septembre à Paris. Cette opération comprenait la publication de bulletins, la production de films pour la télévision et la diffusion d'informations sur les graves problèmes économiques auxquels cette catégorie de pays en développement se trouvait confrontée. La CNUCED s'efforçait de contacter des gouvernements pour recueillir une somme de 300 000 dollars des Etats-Unis destinés à compléter les crédits ouverts par l'Assemblée générale, afin de pouvoir financer les activités d'information prévues dans le cadre de la conférence.

120. Le représentant de l'UNITAR a indiqué que le Conseil d'administration de l'Institut avait mis l'accent sur la nécessité de faire connaître aux décideurs, aux négociateurs et au grand public les conclusions des études de l'UNITAR. Par le truchement du Groupe des publications et de l'information récemment créé, le Directeur général de l'UNITAR diffusait des informations sur l'Institut et sur ses travaux auprès d'un vaste public, portait à la connaissance des responsables des décisions et des négociateurs les projets et les conférences thématiques qui pouvaient intéresser ces derniers et fournissait à des pays ou à des régions donnés, des documents relatifs à des travaux de l'UNITAR susceptibles de les intéresser.

121. L'UNITAR s'est attaché à mener ses activités d'information en liaison avec le Département de l'information et les bureaux de l'information des organismes et institutions du système et s'efforçait d'utiliser au maximum tous les moyens de diffusion de l'information dont disposait l'ONU. La coopération avec les centres d'information de l'ONU était considérée comme essentielle pour faire connaître les travaux de l'Institut dans le monde entier. L'UNITAR s'efforçait également de fournir des données pour la Chronique mensuelle de l'ONU et le Forum du développement.

122. En tant qu'institut de recherche et d'information, l'UNITAR ne produisait pas de matériel d'information, à proprement parler, sur des questions relatives au développement, et l'Institut ne fournissait pas non plus d'assistance dans ce domaine aux pays en développement. Néanmoins, les Nouvelles de l'UNITAR mentionnaient les travaux de l'UNITAR relatifs à des problèmes de développement. Par ailleurs, les communiqués et les articles de presse concernant l'UNITAR, publiés par le Département de l'information et la Division de l'information économique et sociale avaient trait à des questions de développement qui faisaient l'objet de publications, d'études et de conférences de l'UNITAR. Le Département de la formation de l'Institut se proposait entre autres d'organiser en novembre 1981 un séminaire d'information de deux jours sur le nouvel ordre de l'information et de la communication.

123. Le représentant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a signalé au Comité les mesures concrètes que son organisation était en train de prendre dans les trois domaines où le CCINU a recommandé d'agir en vue d'instaurer le nouvel ordre de l'information et de la communication. Dans le premier domaine, qui concernait le renforcement de la capacité des pays en développement, le Centre entendait poursuivre la production de matériel audio-visuel sur des questions de fond relatives aux établissements humains. Des films pédagogiques de caractère technique seraient tournés à l'intention d'un public composé des directeurs de projets et des fonctionnaires nationaux qui s'occupent de résoudre des problèmes pratiques touchant le développement des établissements humains. Deux films seraient également réalisés, en collaboration avec les organismes locaux de télévision ou de cinématographie des pays en développement. Ces films porteraient sur les progrès réalisés au niveau national dans la mise en oeuvre des recommandations formulées lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1976, l'accent étant particulièrement mis sur les projets d'auto-assistance. Une documentation audio-visuelle serait également mise au point et utilisée dans le cadre des programmes de formation en vue d'aider les groupes démunis des zones urbaines à construire, moderniser et améliorer leur maison et leur quartier. Des techniciens locaux seraient formés à cette fin dans des instituts régionaux de formation audio-visuelle.

124. Dans le cadre du deuxième domaine d'action visant à renforcer la capacité des pays en développement en matière de communications, le programme de distribution et de diffusion de films du Centre des Nations Unies pour les établissements humains continuera d'être exécuté par l'intermédiaire des centres de distribution de Mexico, de Bangkok, de Nairobi, de Dakar, d'Amman, de Vancouver et de Budapest. Ces centres continueront de jouer un rôle important dans la mise en place de réseaux de communications sud-sud en diffusant des films réalisés dans des pays en développement. Une assistance sera également fournie aux organismes de télévision d'Afrique et de la région de l'Asie et du Pacifique, pour qu'ils puissent réaliser des programmes sur des questions qui intéressent les établissements humains. En outre, quatre séminaires régionaux sur les communications seront organisés en Amérique latine, en Afrique, dans la région de l'Asie et du Pacifique, et en Asie occidentale. Enfin, pour renforcer encore davantage les activités d'information entreprises dans la presse, une assistance sera fournie aux réseaux d'informations existant déjà dans le tiers monde, en vue d'accroître la diffusion, sur le plan international, d'informations sur les problèmes liés aux établissements humains par la publication de reportages sur la question.

125. Au titre du troisième et dernier domaine d'action, concernant un échange équilibré d'informations entre les pays en développement et les pays développés, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains continuerait à diffuser dans les pays industrialisés sur une échelle de plus en plus grande, du matériel audio-visuel sur la situation des établissements humains dans le tiers monde. Des recherches sur le développement des médias au niveau des villages seraient également entreprises en vue de promouvoir le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ce projet consisterait à produire des vignettes, en utilisant des modes d'expression autochtones, afin d'attirer l'attention sur des problèmes particuliers tels que l'assainissement dans le développement rural.

126. Le représentant du FISE a déclaré que, dans le cadre des services destinés à l'enfance, son organisation contribuait par des méthodes précises à améliorer la capacité nationale des pays en développement en matière de communications. L'une des méthodes les plus importantes consistait à mettre l'accent sur l'appui aux projets par les communications, au titre duquel un élément relatif à l'information et aux communications était incorporé dans les projets entrepris par le FISE. Le FISE avait également coopéré avec les médias des pays en développement et avait établi une coopération étroite avec l'Inter-Press Service. Les activités du FISE mettaient l'accent sur l'amélioration de la communication dans la société sur des questions faisant partie des activités de l'organisation, telles que l'alimentation des nourrissons.

127. Le FISE participait activement aux activités du Comité commun de l'information des Nations Unies. A cet égard, le FISE souhaitait en particulier réaffirmer son appui au Forum du développement qui était un exemple unique de coopération entre les organisations faisant partie du système des Nations Unies.

b) Amélioration et renforcement des liens de coopération et de coordination entre les activités d'information des divers organismes des Nations Unies (A/AC.198/37 et Add.1 et 2)

128. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet des rapports présentés par le CCINU, mettant l'accent sur les efforts déployés par cet organe pour faire mieux comprendre les objectifs et activités du système des Nations Unies, tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements. On a reconnu le rôle actif joué par le CCINU à cet égard et on a jugé qu'il devait être encouragé.

129. On a demandé comment les principes directeurs du CCINU étaient établis, si des critères avaient été définis pour mesurer le succès des activités de cet organe et quels étaient ces critères. Une délégation a exprimé l'avis que les résultats obtenus par le CCINU avaient été relativement limités et qu'il semblait y avoir des rivalités et des frictions croissantes entre les organismes des Nations Unies. Le Comité et le Département de l'information devaient tenir compte de ces observations. On a également émis l'avis que le mandat du CCINU devrait faire une plus large place à des questions telles que l'apartheid, le désarmement et la décolonisation.

130. Certaines délégations ont demandé des précisions au sujet de la participation du CCINU à l'éducation en vue du développement, domaine pour lequel l'UNESCO avait reçu un mandat précis; d'autres délégations ont exprimé l'espoir que l'UNESCO participerait désormais plus activement aux travaux du Groupe de travail spécial du CCINU sur l'éducation en vue du développement.

131. Un certain nombre de délégations ont décrit le Forum du développement comme l'un des instruments d'information interinstitutions les plus importants du système des Nations Unies. Elles ont également souligné le rôle essentiel de l'Université des Nations Unies qui participe à la publication du Forum du développement. Certaines délégations se sont félicitées des efforts déployés pour asseoir le Forum du développement sur une base financière solide et obtenir du budget ordinaire un soutien à long terme. On a noté avec préoccupation que l'Université des Nations Unies

envisageait de réduire l'assistance financière qu'elle apportait à cette publication, et on a vivement espéré que l'UNU, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes du système continueraient d'apporter leur soutien et l'accroîtraient. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction la possibilité d'établir de nouvelles éditions linguistiques notamment en swahili, en arabe, en allemand et en portugais, tout en insistant bien sur le fait qu'il fallait avant toute chose faire reposer la publication sur une solide base financière.

132. Plusieurs délégations ont fait l'éloge des activités des services de liaison des organisations non gouvernementales (Genève et New York) et ont demandé instamment que ceux-ci soient davantage renforcés et appuyés.

133. Le Coordonnateur du Supplément mondial de presse a fait une déclaration dans laquelle il a lancé un appel pour qu'une assistance financière soit fournie à cette publication. Certaines délégations ont souligné l'importance du Supplément mondial de presse comme instrument de coopération internationale dans le domaine de l'information et elles ont espéré que l'on trouverait les moyens nécessaires pour lui permettre de continuer à paraître.

134. Dans sa réponse, le Secrétaire général adjoint a fait observer que les projets communs exécutés par des membres du CCINU faisaient suite aux directives et priorités établies par les divers organes intergouvernementaux qu'ils desservaient, chacun dans son propre domaine de compétence. L'évaluation d'organes intergouvernementaux tels que le Comité de l'information et le Comité administratif de coordination était l'un des principaux moyens permettant d'évaluer les activités du CCINU. Le Secrétaire général adjoint a signalé que l'apartheid et le désarmement figuraient bien parmi les questions politiques abordées par le CCINU; toutefois, la plupart des organismes qui étaient membres du CCINU s'occupaient essentiellement de questions économiques et sociales liées au développement. Chaque organisme devait agir conformément au mandat qui lui avait été confié et aucun membre ne pouvait imposer sa volonté aux autres dans ce qui était pour l'essentiel une entreprise commune. Le Secrétaire général adjoint a fait observer que les prévisions de recettes de l'édition commerciale du Forum du développement s'étaient d'ores et déjà révélées très inférieures à la réalité et qu'il semblait maintenant que d'ici la fin de l'exercice biennal en cours, 38 p. 100 environ des dépenses de l'édition générale seraient couvertes par les recettes de l'édition commerciale. On n'établirait d'éditions régionales ou linguistiques nouvelles que si l'on disposait de fonds extra-budgétaires pour leur financement ou si l'édition générale était assurée d'une solide base financière. Le Secrétaire général adjoint a remercié les nombreux représentants des organismes des Nations Unies qui avaient manifesté leur soutien constant à cette publication et a promis de communiquer les vues du Comité au Recteur et au Conseil de l'Université des Nations Unies.

3. Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

a.) Examen des progrès accomplis et des tendances touchant à la promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

135. La plupart des délégations qui sont intervenues lors du débat relatif à cette question ont exprimé leur adhésion au concept d'un nouvel ordre mondial de

l'information et de la communication et ont déclaré que le Comité de l'information et l'Assemblée générale devraient continuer à promouvoir son instauration, en étroite coopération avec l'UNESCO. On a indiqué que, parmi les principaux problèmes à résoudre, il s'agissait notamment de déterminer comment :

a) Eliminer la situation de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication;

b) Encourager la libre circulation de l'information dans des conditions d'équilibre et d'objectivité;

c) Créer les conditions d'un échange mutuel d'informations et du développement des organes d'information et de l'infrastructure de ce secteur dans les pays en développement;

d) Faire en sorte que, par ses activités, le Département de l'information contribue à promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

136. De l'avis de certaines délégations, il était important de reconduire le mandat du Comité alors que d'autres ont fait observer que, si ce mandat était reconduit sans que des progrès concrets soient réalisés, cela ne servirait pas les intérêts des pays en développement. On a également souligné que la partialité avec laquelle les organes d'information de certains pays industrialisés rendaient compte des problèmes et des efforts des pays en développement constituait un grand motif de préoccupation, et que ces pays industrialisés avaient l'obligation et la responsabilité morales d'inciter leurs organes d'information à l'objectivité.

137. Un certain nombre de délégations ont souligné à nouveau que l'information constituait un élément essentiel du processus de développement et qu'il était par conséquent important de décoloniser l'information et de développer l'infrastructure de ce secteur dans les pays en développement. La plupart d'entre elles ont estimé que certaines agences de presse internationales essayaient de perpétuer la dépendance des pays en développement en faisant obstacle à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ces agences menaient par ailleurs une campagne contre l'ONU et l'UNESCO et présentaient leurs travaux de façon déformée; il convenait de faire pièce à ces efforts. Il a été également indiqué que ces agences, qui disposaient du monopole de la diffusion de l'information à l'échelle internationale, contribuaient à mener une guerre psychologique et à ranimer la guerre froide.

138. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la liberté d'opinion et d'expression en tant que droit de l'homme fondamental et ont réaffirmé leur attachement au principe de la liberté de l'information. Certaines de ces délégations ont exprimé l'avis que, en continuant à politiser les travaux du Comité, on ne pouvait que s'enliser dans un débat stérile. On a également fait observer que cette question intéressait les rapports Nord/Sud et non Est/Ouest. On a reconnu l'existence d'un déséquilibre dans le domaine de l'information, tout en soulignant que cette situation ne pouvait être corrigée par la censure. Il importait de lever des obstacles et non d'en ajouter.

139. D'autres délégations ont exprimé des points de vue différents. On a indiqué que le débat sur l'information devait s'appuyer sur des principes internationalement reconnus, c'est-à-dire en l'occurrence la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'UNESCO relative aux moyens d'information, et qu'il était essentiel d'instaurer une coopération et de réaliser un consensus en vue d'améliorer le système mondial de communication.

140. De nombreuses délégations se sont félicitées de la création, à l'UNESCO, du Programme international pour le développement de la communication, qui contribuerait, par des mesures pratiques, à améliorer sensiblement l'infrastructure du secteur des communications dans les pays en développement et à favoriser le transfert de technologie vers ces pays.

b) Coopération entre le Département de l'information et les organisations d'information internationales et régionales (A/AC.198/38)

141. De nombreux membres du Comité ont pris note avec satisfaction des renseignements contenus dans le document susmentionné ainsi que des efforts entrepris par le Département de l'information en vue de promouvoir la collaboration avec les organes spécialisés qui s'occupent de coopération entre les pays non alignés dans le domaine de l'information et de la communication, en particulier le Pool des agences de presse des pays non alignés, ainsi qu'avec les agences de presse régionales des pays en développement. Il a été suggéré que cette coopération soit renforcée et institutionnalisée. On a également proposé d'élargir ces efforts afin de promouvoir la coopération avec les organismes de presse des pays en développement non mentionnés dans le document. On a indiqué que le Département de l'information devrait s'efforcer d'établir des liens étroits avec un large éventail d'agences de presse régionales dans toutes les régions. Des représentants du Pool des agences de presse des pays non alignés, de l'Inter Press Service et de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU ont fait des déclarations au titre de ce point en exprimant au Département leur satisfaction du concours qu'il leur apporte pour la diffusion de l'information relative à l'ONU dans les pays en développement.

c) Participation des pays en développement à l'utilisation de satellites de télévision pour la diffusion des programmes de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/39)

142. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les propositions formulées par le consultant dans son rapport et ont demandé instamment que l'ONU utilise pleinement les services disponibles de télédiffusion par satellite au profit des pays en développement, et que les pays industrialisés prêtent leur concours à cet effet. Toutes les organisations internationales de télécommunications par satellite devraient offrir leurs services à cette fin à l'Organisation. Une délégation a indiqué que l'ONU devrait disposer de son propre système de satellites afin de satisfaire à ses besoins spécifiques. On a signalé que les dépenses que cela entraînerait se justifiaient et diminueraient au fur et à mesure que les satellites seraient utilisés. On a suggéré de demander aux pays récepteurs et aux organisations de diffusion s'ils étaient

désireux de recevoir ces émissions et disposés à assumer les frais de réception. On a également proposé que le Département de l'information établisse une comparaison des avantages relatifs des techniques respectives pour la réalisation des objectifs du programme d'information de l'Organisation, de façon à assurer l'utilisation maximale de ses ressources.

143. En réponse à une question portant sur les raisons pour lesquelles le rapport ne recommandait d'établir une coopération qu'avec INTELSAT, le Secrétaire général adjoint a fait observer que c'était sans aucun doute surtout parce que le Département pouvait, grâce au satellite atlantique d'INTELSAT, toucher le plus grand nombre de pays et qu'il ne s'agissait que d'une première étape, qui conduirait ultérieurement à utiliser tous les systèmes de satellites.

144. Quant à savoir si le Département de l'information pourrait prendre à sa charge les dépenses qu'entraînerait l'application des recommandations du rapport, le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'il serait certes très difficile, dans les limites du budget actuel, de couvrir le coût de transmissions d'une dépêche d'information quotidienne, mais qu'il serait sans doute possible de produire un magazine hebdomadaire en quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français.

d) Formation des journalistes et du personnel de radiodiffusion des pays en développement (A/AC.198/40)

145. Le programme de formation proposé a été accueilli avec satisfaction par la plupart des délégations et l'on a formulé l'espoir qu'il serait développé à l'avenir. On a proposé d'introduire une formule de roulement pour l'invitation des professionnels du journalisme et de la radiodiffusion en provenance des pays en développement. On a également suggéré que d'autres organismes des Nations Unies participent à ce programme de formation. On a souligné qu'il serait souhaitable de bien faire connaître aux journalistes et professionnels de la radiodiffusion des pays développés les principes et objectifs d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. A la question de savoir si le Département de l'information serait en mesure de fournir les services optimums de formation pendant l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint à l'information a répondu que les avantages que présenterait pour les stagiaires le fait de se familiariser avec les travaux de l'Assemblée rendaient ce choix approprié.



#### D. Examen des recommandations

146. Le Comité s'est réuni à nouveau le 26 août pour examiner une liste de recommandations établie par un groupe de travail officieux présidé par le Président du Comité.

147. Le Président a fait une déclaration que le Comité a décidé d'annexer à son rapport (voir annexe II). Il a mis l'accent sur l'attitude constructive et positive des délégations, qui avait permis de parvenir à un consensus. Le Rapporteur du Comité a présenté et succinctement exposé les recommandations. Le Comité a ensuite approuvé ses recommandations à l'Assemblée générale par consensus (voir sect. IV).

148. Les vues de différents groupes d'Etats touchant les recommandations ont été exprimées dans des déclarations faites par le représentant des Pays-Bas, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, le représentant du Costa Rica, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine, le représentant de la République démocratique allemande, au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, le représentant du Bénin, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, le représentant de Chypre, au nom du Groupe des Etats d'Asie, le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des Etats arabes. Le représentant de la Yougoslavie a également fait une déclaration à ce sujet.

149. Le Président a déclaré que toute délégation désireuse de nuancer sa position en ce qui concerne certaines recommandations pourrait le faire au cours du débat sur les questions relatives à l'information qui doit avoir lieu à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale lors de la prochaine session de l'Assemblée.

150. Le Secrétaire général adjoint à l'information a fait une déclaration dans laquelle il a souligné que le Département de l'information entendait tout mettre en oeuvre pour appliquer les recommandations.

151. Le représentant de Cuba a fait une déclaration à la suite de laquelle le représentant des Etats-Unis a exercé son droit de réponse.

152. Le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU a fait une déclaration.

153. Le Président du Comité a annoncé les dates proposées pour la session du Comité en 1982 3/, et il a fait une déclaration finale.

---

3/ Les dates proposées pour les séances du Comité de l'information en 1982 sont les suivantes :

Du 15 au 19 mars : session d'organisation;

Du 20 juin au 9 juillet : session consacrée aux questions de fond.

#### IV. RECOMMANDATIONS

154. Le Comité de l'information fait les recommandations suivantes à l'Assemblée générale :

1. Il est nécessaire que tous collaborent à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé, entre autres, sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, qui garantisse la diversité des sources d'information et le libre accès à l'information et, en particulier, il est urgent de changer l'état de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication; ce nouvel ordre doit également contribuer à renforcer la paix et la compréhension internationales.

2. Le mandat du Comité de l'information devrait être reconduit conformément à ce qui est énoncé dans la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979, et réaffirmé dans la résolution 35/201 de l'Assemblée, en date du 16 décembre 1980.

3. Toutes les activités d'information du Département de l'information devraient se fonder sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur la volonté d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et être entreprises en conformité avec ces principes et aspirations. Elles devraient aussi traduire le consensus auquel sont parvenus les Etats dans les résolutions 21 C/4/19, 21 et 22 adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt et unième session.

4. Les activités du Département de l'information, qui est le point central de la coordination des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, devraient être renforcées suivant les principes établis dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les recommandations du Comité de l'information, afin de faire mieux connaître l'Organisation des Nations Unies et d'assurer une diffusion plus cohérente des informations sur l'Organisation et ses activités, en particulier dans les domaines prioritaires énumérés au paragraphe 1 de la section III de la résolution 35/201 de l'Assemblée : paix et sécurité internationales, désarmement, opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix, décolonisation, promotion des droits de l'homme, lutte contre la discrimination raciale, intégration des femmes dans la lutte pour la paix et le développement, instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, activités contre l'apartheid, travaux du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et programmes sur les femmes; en même temps, toute l'attention voulue devrait être accordée aux secteurs économique et social.

5. Le Comité de l'information, gardant présent à l'esprit son mandat qui veut que sa tâche essentielle soit de poursuivre l'examen des politiques et activités du Département de l'information et de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, devrait faire en sorte que ses travaux ne fassent pas double emploi avec ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en la matière, tout en insistant sur l'importance toujours croissante d'une étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO.

6. Le déséquilibre qui existe actuellement dans la composition du personnel du Département de l'information, en particulier dans la Division de la radio et des moyens visuels, devrait être corrigé, et tant qu'une répartition géographique équitable n'aura pas été assurée, le Secrétaire général devrait prendre d'urgence des mesures pour accroître la représentation du groupe des pays en développement, en particulier aux postes de rang élevé et de direction, en recrutant des fonctionnaires parmi leurs ressortissants, compte tenu également des intérêts d'autres groupes de pays insuffisamment représentés, comme le veulent le paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et les résolutions 33/143 et 35/210 de l'Assemblée générale; à cet égard, le Secrétaire général est prié de présenter un rapport au Comité de l'information à sa prochaine session.

7. Le Département de l'information devrait s'employer plus activement à atteindre l'objectif recherché d'un équilibre linguistique parmi le personnel.

8. Un plan de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels du Département de l'information devrait être mis en oeuvre d'urgence en application des dispositions de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale, et conformément aux vues exprimées et aux suggestions faites au cours du débat sur la question.

9. Pour faciliter le plan de régionalisation et remédier au déséquilibre évoqué au paragraphe 6 ci-dessus, pour assurer aussi une plus grande efficacité, on devrait procéder à une redistribution des postes et, selon les besoins, créer un nombre limité de postes à la Division de la radio et des moyens visuels qui seraient attribués au premier chef à des administrateurs originaires de pays en développement, compte tenu des intérêts d'autres groupes de pays insuffisamment représentés et sans préjudice de la politique budgétaire du Secrétaire général annoncée le 20 mars 1981 et exposée au paragraphe 3 du document SG/SM/3086.

10. De plus grands progrès devraient être réalisés en vue d'assurer une production plus équilibrée de la Division de la radio et des moyens visuels du Département de l'information dans les langues officielles et non officielles de l'Organisation des Nations Unies afin de répondre aux besoins linguistiques et culturels des diverses régions du monde.

11. Les futurs rapports du Département de l'information au Comité de l'information et à l'Assemblée générale devraient contenir les éléments suivants :

a) Des informations plus précises sur la production du Département pour chaque question inscrite à son programme de travail qui constitue la base de son budget-programme;

b) Le coût des activités entreprises pour chaque question;

c) Des informations plus précises sur l'emploi final des produits du Département;

d) Une évaluation, par le Département, de l'efficacité de ses différents programmes et activités;

e) Il faudrait prier le Secrétaire général de veiller à ce que les documents où sont exposées des activités présentes ou futures du Département contiennent des précisions quant au niveau de priorité que le Secrétaire général y attache.

12. L'Assemblée générale devrait accueillir avec satisfaction les assurances données par le Secrétaire général au Comité de l'information dans plusieurs de ses notes et selon lesquelles il a l'intention de mettre en oeuvre les recommandations que l'Assemblée a faites dans sa résolution 35/201 sans rechercher des ressources financières supplémentaires.

13. Le Département de l'information devrait immédiatement prendre les mesures voulues pour déterminer les méthodes requises en vue d'évaluer :

a) L'image que l'opinion publique se fait actuellement de l'Organisation des Nations Unies et la connaissance qu'elle a de ses principes, objectifs et domaines prioritaires, tels que ceux qu'énumère la résolution 35/201 au paragraphe 1 de sa section III;

b) L'efficacité des diverses voies de communication du Département de l'information lors de la diffusion d'informations dans les divers secteurs de l'opinion publique du monde entier, en vue de déterminer les lacunes éventuelles et les moyens d'y remédier.

14. Compte tenu des recommandations présentées au paragraphe 13, le Département de l'information devrait immédiatement prendre contact avec les associations internationales s'occupant de la recherche dans le domaine des communications de masse et les consulter en vue d'une collaboration éventuelle sur l'élaboration des méthodologies nécessaires; il devrait également présenter au Comité de l'information, lors de sa prochaine session, un rapport contenant des recommandations précises sur la façon d'améliorer ses activités pour répondre aux besoins des pays en développement.

15. Le Département de l'information devrait s'occuper activement de nouer des liens avec une vaste gamme d'organisations d'information internationales et régionales, en vue d'encourager les médias à consacrer davantage de reportages aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

16. Le Département de l'information devrait poursuivre et renforcer encore les relations de collaboration dans le domaine de l'information avec les pays non alignés, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, ainsi qu'avec les agences de presse régionales des pays en développement; il devrait être équipé de façon à pouvoir répondre aux demandes croissantes des pays non alignés et autres pays en développement désireux d'être informés sur les activités du système des Nations Unies.

17. Le Département de l'information devrait envisager la possibilité de recevoir les dépêches quotidiennes du Pool des agences de presse des pays non alignés et d'autres agences de presse régionales des pays en développement, afin d'établir un meilleur équilibre dans les sources d'information qu'il utilise.

18. Le Département de l'information devrait tenir compte dans sa documentation sur les questions traitées à l'ONU, du rôle que jouent les organisations non gouvernementales et les institutions et groupes éducatifs, qui constituent une antenne importante, et il devrait resserrer ses relations avec eux, notamment en renforçant la Section des organisations non gouvernementales dans le cadre de la Division des relations extérieures du Département de l'information.

19. Il faudrait faire à nouveau appel aux Etats Membres, aux médias publics et privés, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour qu'ils diffusent plus largement des renseignements sur les activités de l'ONU et, entre autres, sur les efforts que font les pays en développement pour assurer leur progrès économique, social et culturel, et sur ceux que déploie la communauté internationale pour instaurer dans le monde la justice sociale, favoriser le développement économique, amener la paix et la sécurité internationales et éliminer progressivement les inégalités et les tensions internationales.

20. Etant donné que le Comité commun de l'information des Nations Unies est l'instrument essentiel de coordination et de coopération interinstitutions dans le domaine de l'information et qu'il est chargé de mettre au point, dans le domaine de l'information, une approche commune qui couvre tous les aspects des activités des organismes du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'information économique et sociale, et compte tenu du fait que la Division de l'information économique et sociale joue un rôle important en tant que secrétariat du CCINU,

a) Le Comité commun devrait poursuivre sa tâche et être renforcé;

b) Le Comité commun, dans sa tâche de coordination, devrait tenir compte - eu égard aux responsabilités de l'UNESCO dans ce domaine et, en particulier, à celles du Programme international pour le développement de la communication - des objectifs suivants :

- i) Renforcer la capacité des pays en développement sur le plan de l'information et de la communication;
- ii) Renforcer les moyens d'information et de communication entre pays en développement;
- iii) Améliorer la diffusion de l'information sur les problèmes de développement entre pays développés et pays en développement;
- iv) Promouvoir dans l'opinion publique des pays industrialisés une meilleure intelligence de la situation des pays en développement et des problèmes communs à l'humanité tout entière, dans une optique mondiale;

c) Le Comité commun devrait réexaminer la notion d'éducation pour le développement et s'efforcer d'affiner la définition de ce concept, compte dûment tenu des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

d) Le Comité commun devrait continuer à encourager les activités des services de liaison avec les ONG qui se sont avérés fort utiles pour les organes nationaux de diffusion de l'information.

21. Les services de l'ONU devraient mieux coordonner leurs activités sur le terrain avec celles des autres organisations internationales dans le domaine de l'information, en vue de promouvoir les principes, objectifs et activités ainsi que le prestige du système des Nations Unies dans chaque pays et de conjuguer leurs efforts et leurs ressources et en vue d'accroître leur efficacité, notamment par une coopération entre le Département de l'information et les bureaux extérieurs du PNUD.

22. Etant donné le rôle particulièrement important des centres d'information des Nations Unies en tant qu'éléments décentralisés de la structure du Département de l'information qui sont particulièrement bien placés pour coopérer directement avec les médias et les agents nationaux de diffusion de l'information de leurs zones :

a) Le Secrétaire général devrait prendre les mesures voulues pour renforcer la capacité des centres d'information, là où cela est nécessaire;

b) Sur la base de consultations entre le Département de l'information et d'autres organes intéressés des Nations Unies, une étude devrait être présentée à l'Assemblée générale à sa trente-septième session sur les moyens d'accroître le rôle des centres d'information à l'intérieur du Département de l'information. Cette étude, qui se fonderait sur les directives énoncées par l'Assemblée, aurait entre autres pour objectif de trouver des mesures propres à accroître la souplesse fonctionnelle des centres d'information, ce qui leur permettrait de faire entrer en ligne de compte les intérêts des pays concernés.

23. Eu égard aux demandes formulées au sein du Comité de l'information en vue de l'utilisation d'une gamme de techniques plus perfectionnées pour le programme d'information, et dans le but d'assurer que les différents moyens de communication ne se développent pas anarchiquement ou au hasard, une étude comparative de leurs avantages et inconvénients respectifs et une évaluation comparative de leur coût-efficacité, devrait être établie pour la prochaine session du Comité. Entre autres, cette étude devrait pleinement prendre en considération les questions de radio (emplacement), de transmission sur ondes courtes et d'utilisation de satellites.

24. Le Secrétaire général devrait examiner la possibilité de doter l'ONU de son propre satellite de communications, qui serait le premier élément de son propre système de satellites de télécommunications et il devrait être prié de présenter dès que possible un rapport sur cette question au Comité de l'information.

25. Compte tenu des recommandations formulées dans les documents A/AC.198/39 et SG/SM/3086, le Département de l'information devrait entreprendre les activités suivantes :

a) Effectuer d'urgence une enquête parmi les destinataires éventuels de manière à savoir s'ils souhaiteraient recevoir par satellite et dans la langue appropriée un programme hebdomadaire de 10 minutes sur les activités de l'ONU et s'ils seraient prêts à prendre à leur charge le coût du trajet descendant;

b) Dans un premier temps et sur la base de cette enquête, confier à la Division de la radio et des moyens visuels, la préparation d'une émission hebdomadaire de 10 minutes sur les activités qui se déroulent à l'ONU pendant l'Assemblée générale, à partir de la trente-septième session;

c) Transmettre cette émission hebdomadaire par le satellite atlantique d'INTELSAT, l'ONU acquittant le coût du trajet montant et les Etats récepteurs celui du trajet descendant. Dans le cas des pays les moins avancés, l'ONU prendrait aussi à sa charge le coût du trajet descendant.

d) Dans un deuxième temps, confier à la Division de la radio et des moyens visuels la préparation d'une émission d'information hebdomadaire de 10 minutes dans les six langues officielles, à destination de tous les Etats Membres, qui serait assurée tout au long de l'année;

e) Transmettre ces émissions sur les activités du système des Nations Unies par les trois satellites du système INTELSAT et si possible par ceux du système INTERSPOUTNIK;

f) En ce qui concerne les pays les moins avancés, l'ONU acquitterait les frais de réception de ces émissions.

26. Le Forum du développement étant la seule publication interinstitutions du système des Nations Unies, une publication bien conçue et orientée sur les problèmes, qui fournit une information intéressante sur les activités des organes du système et sur les réalisations des pays en développement, étant donné aussi qu'il constitue un cadre approprié permettant à l'Organisation des Nations Unies de faire connaître ses travaux à un vaste public,

a) Le Secrétaire général devrait être prié d'obtenir, pour la poursuite de la publication du Forum du développement, des ressources financières imputées sur le budget ordinaire de l'ONU;

b) Les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies qui contribuent d'ores et déjà au financement du Forum du développement devraient être encouragés à éviter les doubles emplois en confirmant leur soutien financier à long terme; quant à ceux qui ne versent pas encore de contribution, ils devraient être conviés à le faire;

c) Les efforts déployés pour recueillir des contributions volontaires devraient se poursuivre;

d) L'édition commerciale du Forum du développement devrait recevoir des éloges et son expansion devrait être encouragée sur la base de ses solides assises financières actuelles, afin qu'elle puisse continuer à financer en partie l'édition générale;

e) Le Département de l'information devrait prendre immédiatement des mesures pour déterminer s'il est possible d'installer les services de rédaction et d'impression du Forum du développement dans un pays en développement.

27. On devrait, en faisant appel à des contributions volontaires, chercher à obtenir l'assistance financière supplémentaire requise pour le Supplément mondial, afin d'assurer une diffusion efficace d'informations objectives et de source connue sur le nouvel ordre économique international.

28. Le Département de l'information devrait donner une publicité appropriée à la célébration, en 1981, du vingtième anniversaire du mouvement des pays non alignés.

29. Compte tenu de la résolution 35/70 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, les gouvernements et les organisations nationales, régionales et internationales devraient contribuer dans toute la mesure du possible à la célébration, le 16 octobre 1981, de la Journée mondiale de l'alimentation, notamment en diffusant des informations sur une très grande échelle et en organisant d'autres activités pertinentes.

30. Pour des raisons de concision, on éviterait d'énoncer des recommandations qui feraient essentiellement double emploi avec des résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale.

31. Compte tenu de la faculté qu'ont tous les Membres d'exposer leurs vues à l'occasion du débat de l'Assemblée générale sur le point concernant l'information, le Comité de l'information devrait décider au début de sa session s'il entend avoir un débat général, compte tenu de la nécessité de consacrer du temps à un débat plus approfondi sur les questions de détail.

32. En attendant les rapports qu'il présentera à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général devrait être prié d'appliquer pleinement les recommandations énoncées dans la section III de la résolution 35/201 de l'Assemblée, comme cela était envisagé entre autres dans les documents A/AC.198/35 et A/AC.198/36 et de continuer à appliquer les recommandations du Groupe de travail spécial du Comité de l'information que l'Assemblée a approuvées dans sa résolution 35/201.

33. Le Secrétaire général devrait présenter un premier rapport intérimaire sur l'application des présentes recommandations au Comité de l'information à sa prochaine session, et un deuxième rapport intérimaire à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.



Allocution prononcée par M. Miguel Albornoz (Equateur),  
Président du Comité de l'information, à l'ouverture de  
la session du Comité consacrée aux questions de fond,  
le 27 avril 1981

/Original : espagnol/

1. Nous entrons dans la troisième année des travaux du Comité de l'information, qui a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies avec un mandat concret de la communauté mondiale. Ce mandat représente à la fois une reconnaissance et un hommage à la noble fonction de l'information, à l'importance du journalisme dans les sociétés contemporaines et au pouvoir des moyens d'information - ainsi qu'à la responsabilité qui en découle - pour ce qui est de l'évolution de la communauté internationale.
2. Il est encourageant de rappeler que toutes les décisions, tous les rapports et les projets relatifs aux questions examinées au cours des deux dernières années dans le domaine de l'information ont été adoptés par consensus, ce qui indique que, malgré les divergences entre pays au sujet de la conception philosophique de l'Etat ou des systèmes d'organisation politique et économique, il existe de vastes domaines de préoccupation universelle, des dénominateurs communs d'intérêt et des perspectives d'action conjointe qu'il convient de souligner et d'orienter vers des réalisations constructives et concrètes.
3. Le mandat confié par l'Assemblée générale au Comité est clair et, aux termes de la résolution 34/182, qui a été réaffirmée lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée, porte sur trois tâches principales : action visant à promouvoir les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information; action visant à renforcer, par des activités d'évaluation et de suivi, la cohérence des efforts déployés par les nombreux organes internationaux du système des Nations Unies dans le domaine de l'information; et action visant à promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information plus juste, compte tenu notamment du nouvel ordre économique international.
4. Je tiens tout d'abord à rappeler que les membres du Comité ont réaffirmé concrètement le respect du principe de la liberté de la presse en tant que droit de l'homme fondamental et ne l'ont jamais remis en question. Chaque pays a exposé sa méthode d'application de ce principe et l'optique dans laquelle il envisage l'information, sans chercher à les imposer aux autres, dans le respect intégral et mutuel de la souveraineté de chaque Etat. L'Equateur, par exemple, est fier du respect scrupuleux qu'il accorde à la liberté de la presse, au libre accès des journalistes aux sources d'information, à leur liberté d'entrer dans le pays ou de le quitter, d'envoyer tout rapport qu'ils jugent approprié et de se déplacer librement dans tout le territoire équatorien sans limitation ou censure d'aucune sorte, puisque ces libertés sont garanties par la Constitution.
5. Mais ces questions n'ont jamais été au coeur du débat de notre Comité. Ce qui a été exprimé, nettement et fréquemment, est le mécontentement des pays en développement - qui représentent les deux tiers de l'humanité - devant les systèmes d'information existants, non pas parce qu'ils ne parlent de nos pays qu'à l'occasion de catastrophes ou pour rapporter des anecdotes ou des incidents

ridicules, mais parce que les principaux centres de l'information mondiale accordent aux pays en développement une place insuffisante, quand ils ne font pas le silence complet sur eux, excluant ainsi ces pays des informations qu'ils donnent sur les événements mondiaux. C'est ce silence au sujet des efforts qu'ils déploient dans les domaines économique, social et culturel que les pays en développement souhaitent voir rompu grâce à un nouveau style de reportages plus équitables et plus complets.

6. Cette situation est liée à une autre préoccupation qui intéresse plus directement l'Organisation des Nations Unies. Malgré les efforts reconnus des correspondants accrédités auprès de l'Organisation, la diffusion des informations relatives à l'ONU, à ses réalisations et à ses perspectives, est insuffisante; une telle situation est nuisible pour tous les pays et tous les peuples, aussi bien pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à un stade avancé de développement industriel ou de capacité de production que pour ceux qui possèdent des ressources importantes dans les domaines de la technique, de l'industrie, des finances et de l'information.

7. Toutes les observations qui précèdent mettent en évidence la responsabilité croissante des organes d'information, qu'ils soient publics ou privés, nationaux ou internationaux. Leur pouvoir, qui leur a valu le titre de quatrième Etat, est illustré par le fait que c'est la presse qui célèbre les principales réalisations du progrès et exalte la paix. Face aux situations exceptionnelles et aux mutations rapides que connaît le monde contemporain, aux graves tensions et inégalités, à la nécessité urgente d'interdire les guerres et de favoriser une action positive en faveur de l'amitié entre tous les peuples et de l'amélioration de la qualité de la vie pour tous, il faut encourager une nouvelle prise de conscience de cette responsabilité afin que les organes d'information participent pleinement à l'action mondiale en faveur du développement et servent les grandes causes de notre temps. C'est ce que l'on est venu à appeler le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui vise à promouvoir la paix et la compréhension internationales, de manière juste et efficace, sur la base de la libre circulation et d'une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

8. Avec l'importance croissante que revêt l'information pour l'éducation, le flux des idées et le destin de la culture des sociétés contemporaines, la responsabilité des agents et des bénéficiaires de ce processus apparaît encore plus impressionnante si l'on se rappelle qu'après les années de formation de l'enseignement traditionnel aux niveaux primaire, secondaire et universitaire - et même si l'on tient compte de l'extraordinaire augmentation de la diffusion des livres - ce sont encore essentiellement les moyens de communication et d'information qui, à notre époque, sont en grande partie responsables de l'orientation des citoyens pour le progrès de leur pays.

9. Dans cette optique, qui se borne à retracer un ensemble d'événements en évolution permanente, on peut dire que des progrès appréciables ont déjà été réalisés. Les principaux centres mondiaux d'information - agences de presse, journaux, chaînes de radio et de télévision - d'ores et déjà montrent un intérêt plus vif à l'égard des pays en développement, recherchant des informations sur leur situation, leurs problèmes, leur importance culturelle et les perspectives de véritable interdépendance qu'ils offrent. On apprécie grandement qu'ils

souhaitent ouvrir des bureaux de correspondants et accordent une plus large part à l'information émanant des pays en développement qui, jusqu'à une date récente, était pratiquement marginale. Des revues et programmes mondiaux, Nord-Sud, Sud-Sud, commencent à paraître sous diverses latitudes et en diverses langues. Il semble qu'enfin on commence à faire découvrir à tous la planète sur laquelle nous vivons, avec la richesse immense et à peine connue que présente la diversité fascinante du monde en développement aux regards curieux et intéressés des pays développés.

10. Un aspect important de cette nouvelle tendance en harmonie avec le nouvel ordre de l'information est la diffusion d'informations plus abondantes et plus complètes au sujet des Nations Unies. Il ne faut pas s'attendre à ce que le Département de l'information, dirigé avec une si haute compétence par le Secrétaire général adjoint, M. Akashi, accomplisse toutes les tâches nécessaires; son rôle de centre de diffusion d'informations au sujet des Nations Unies consiste uniquement, on le sait, à fournir des documents et à favoriser l'action des organes d'information; c'est à ces derniers qu'il appartient de donner aux documents la forme et la diffusion qu'ils jugent appropriées. A cet égard, il faudrait s'attacher à ce que les organes de communication accordent davantage d'attention aux recommandations de ce comité relatives aux grandes causes des Nations Unies, telles que les questions essentielles de la paix et de la sécurité internationales, du désarmement et des rapports entre le désarmement et le développement, des droits de l'homme, de la discrimination raciale, de la décolonisation et du rapprochement constructif entre le Nord et le Sud.

11. Il est d'une importance particulière pour les pays en développement que les moyens de communication n'incitent pas à la violence interne ou à l'agression internationale, puisque les pays faibles se trouvent dans une position défavorable face aux campagnes psychologiques puissantes et soigneusement orchestrées qui accompagnent d'ordinaire ces violations du droit.

12. S'agissant des rapports entre l'ordre de l'information et l'ordre économique, leur interaction est évidente, puisque les organes d'information peuvent favoriser le développement, faire connaître les possibilités d'investissement, contribuer à réduire l'écart technologique et, en améliorant les attitudes à l'égard du monde et la solidarité, favoriser une compréhension véritable au sein de la communauté internationale.

13. A cet égard, l'action de l'important réseau d'organismes et de programmes opérationnels qui constituent le système des Nations Unies - action qui devrait être cohérente et s'identifier de plus en plus aux idéaux de l'Organisation - revêt une grande importance. Plus de 30 organes participent aux activités du PNUD, ce qui est peut-être la première action concrète entreprise par le système des Nations Unies dans un contexte Nord-Sud, non seulement en ce qui concerne le transfert des techniques, mais aussi en ouvrant de nouvelles voies de coopération en faveur du développement. Néanmoins, on ne dispose pas d'informations suffisantes au sujet de ces efforts et de ces réalisations, ce qui entrave la croissance de cette entreprise extrêmement constructive de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le fait est que 80 p. 100 du personnel et des ressources du système des Nations Unies sont consacrés aux activités économiques et sociales, mais les rapports publiés dans la presse mondiale ne reflètent pas ce pourcentage, car

ils mettent l'accent sur les 20 p. 100 des activités de l'Organisation qui ont trait à des questions politiques dont l'importance est indéniable mais qui mettent généralement en relief les désaccords, la polarisation et les affrontements.

15. Des travaux très importants dans le domaine du développement économique, social et culturel, sont réalisés par les institutions spécialisées et les programmes opérationnels, notamment par l'UNESCO et l'Union internationale des télécommunications en matière d'information, et par la FAO, l'OMS, l'OIT et les autres organismes des Nations Unies sur les divers fronts de la bataille mondiale pour le développement.

16. Autre signe encourageant : les réactions des organisations non gouvernementales qui, de manières diverses, contribuent à diffuser davantage d'informations au sujet des principes et des possibilités des Nations Unies auprès d'un public plus vaste.

17. Je suis persuadé qu'à la présente session nous recevrons des renseignements positifs sur les progrès que laissent entrevoir les travaux, les rapports et les documents reçus par le Comité. Il est un autre indice encourageant : les travaux effectifs réalisés sans tapage par les centres d'information des Nations Unies dans le monde entier, ainsi que par les bureaux du PNUD déjà mentionnés, qui fort heureusement accroissent leur aide réciproque dans ce domaine. Dans nos délibérations nous aborderons également la possibilité de fournir à ces centres un appui accru, ainsi que les questions d'un meilleur équilibre dans l'utilisation des langues des pays membres, et d'une meilleure répartition géographique du personnel du Département de l'information.

18. Je suis convaincu que les travaux de la présente session, comme ceux des sessions qui l'ont précédée, seront fructueux et fondés sur une action commune et sur un consensus. Cela nous permettra de nous acquitter de l'important mandat que nous a confié l'Assemblée générale dans un domaine particulièrement important qui donne un sentiment de renouveau - à cause précisément du potentiel de la mission fascinante qu'est l'information du grand public - qui a le privilège d'ouvrir à l'esprit humain la vision d'un monde éternellement nouveau et le pouvoir de favoriser l'amitié et la justice entre les peuples.

ANNEXE II

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information  
lors de la clôture de la session consacrée aux questions de  
fond du Comité, le 26 août 1981

[Original : espagnol]

1. J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres et aux observateurs du Comité de l'information réunis à l'occasion de la reprise de la session consacrée aux questions de fond du Comité, et de formuler des vœux pour que nos travaux soient aussi fructueux et se déroulent dans le même esprit d'entente que les deux années passées.
2. Je souhaite également la bienvenue à la représentante des Pays-Bas, Mlle Monique Frank, qui est appelée à faire fonction de Vice-Présidente du Comité en sa qualité de Présidente du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats participant à nos activités.
3. Le Comité a une tâche aussi agréable qu'importante à remplir; il lui appartient en effet d'examiner et, le cas échéant, d'approuver le projet de recommandation qu'a établi le groupe de travail constitué lors de la session que le Comité a tenue en mai dernier.
4. Le consensus auquel le groupe de travail est parvenu touchant ce document démontre que l'Organisation des Nations Unies constitue un cadre de négociation permettant aux groupes à orientations politiques et philosophiques diverses qui composent notre communauté internationale de s'entendre même sur des sujets complexes et délicats.
5. Le groupe de travail, qui se composait des cinq membres du Bureau du Comité et de trois représentants de chacun des groupes régionaux, ainsi que de diverses délégations participantes, conformément à la décision tendant à l'ouvrir à toutes les délégations désireuses de prendre part à ses travaux, a eu pour tâche concrète de compiler, dans la mesure où il y avait accord mutuel, les projets de recommandation formulés à la fin de la session de mai du Comité de l'information, à savoir le document A/AC.198/L.11/Add.8 contenant le projet de recommandations établi par le Groupe des 77, et le document A/AC.198/L.11/Add.9, dans lequel figurent la position du Groupe des pays de l'Europe de l'Est en ce qui concerne la proposition du Groupe des 77, ainsi que le projet de recommandations du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.
6. Le texte ainsi établi à l'issue de quatre longues semaines de travail peut être considéré comme une coupe transversale des positions concordantes de pays et de groupes se trouvant en accord pour ce qui a trait au thème délicat et primordial qui est celui de l'information.
7. C'est ainsi qu'ont pu s'exprimer les préoccupations des pays qui jugent essentiel de placer la défense des droits de l'homme et le principe de la liberté de l'information avant toute considération relative à l'information proprement dite, pays au nombre desquels figure le mien, l'Equateur, qui respecte scrupuleusement la liberté de la presse ainsi que le libre accès aux sources d'information et

qui rejette tout système de censure ou de réglementation du droit à l'exercice du journalisme. C'est également ainsi qu'a pu s'exprimer le souci de faire en sorte - tant dans le cadre des efforts entrepris pour assurer une diffusion plus vaste des renseignements concernant l'ONU, que dans celui des activités visant à donner une ampleur accrue à l'action concertée des organismes des Nations Unies - que l'on garde à l'esprit l'importance que l'Organisation et, par son entremise, la communauté internationale tout entière, accordent à des questions essentielles pour l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information comme la paix et la sécurité internationales, le désarmement, les opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix, la décolonisation, la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination raciale, l'intégration des femmes dans la lutte pour la paix et le développement, la lutte contre l'apartheid, les travaux du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les programmes concernant les femmes, tout en faisant la place voulue aux aspects économiques et sociaux qui constituent, comme on le sait, 80 p. 100 de l'activité de l'ONU, bien que l'information mondiale n'en rende pas compte dans cette proportion.

8. Il est particulièrement important pour les pays en développement - que cette question intéresse au premier chef vu le rôle décisif que la force énorme et le potentiel des moyens d'information collective peuvent jouer pour ce qui est de promouvoir leur développement - que les différents membres du groupe de travail aient convenu de faire mention dans le texte des recommandations de la nécessité de faire en sorte que tous collaborent à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, qui garantisse la diversité des sources d'information et le libre accès à l'information et, en particulier, de la nécessité urgente de changer l'état de dépendance des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication, ainsi que de renforcer la paix et la compréhension internationales.

9. L'une des recommandations a trait au renforcement de la collaboration du Département de l'information avec les pays non alignés, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, ainsi qu'avec les agences de presse régionales des pays en développement, lesquels ont indiqué à ce sujet qu'il conviendrait que le Département diffuse ses informations par l'intermédiaire du Pool et de leurs agences régionales.

10. C'est pourquoi les pays en développement, qui tiennent à se faire entendre et à obtenir des moyens d'information importants qu'ils leur prêtent l'attention qu'ils méritent, ont insisté et obtenu qu'il soit fait appel, dans les recommandations, aux Etats Membres, ainsi qu'aux médias publics et privés et aux organisations non gouvernementales, pour qu'ils diffusent davantage d'informations sur les activités de l'ONU et sur les efforts que les pays en développement font pour assurer leur progrès économique, social et culturel, et sur ceux que la communauté internationale déploie pour instaurer dans le monde la justice sociale, favoriser le développement économique, amener la paix et la sécurité internationales et éliminer progressivement les inégalités et les tensions internationales.

11. Quel pays ou groupe de pays, quel organe de presse, quel moyen d'information pourrait s'opposer à ces aspirations justes, saines et constructives des pays en développement? Le fait que ces recommandations ont été adoptées par consensus

devrait rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies et faire prendre plus clairement conscience des possibilités qu'elle offre, de son utilité et de son actualité, ainsi que la haute responsabilité qui incombe aux moyens d'information.

12. Tous ces travaux, de même que l'analyse des méthodes de coopération entre les organismes des Nations Unies et l'élaboration des recommandations relatives au renforcement et à l'élargissement des activités du Département de l'information ont pu être harmonieusement menées à bien au sein du groupe de travail grâce à la coopération résolue, efficace et empreinte de compréhension mutuelle des participants qui représentaient les pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Bénin, Brésil, Congo, Chypre, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Indonésie, Kenya, Maroc, Niger, Pays-Bas, République démocratique allemande, Somalie, Suisse, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen, Yougoslavie et Zaïre.

13. Au nombre des représentants de ces 25 pays figuraient les présidents de quelques groupes régionaux ainsi que le représentant du Venezuela, qui faisait office de Président du Groupe des 77.

14. J'ai le plaisir d'informer le Comité que, depuis la session de mai, d'importantes réunions entre les dirigeants de certains moyens d'information et des représentants des organismes des Nations Unies, y compris en particulier le Département de l'information, se sont tenues lors de tables rondes sur les problèmes de la décennie de l'information organisées au Minnesota et à Atlanta avec des dirigeants de la presse d'Amérique du Nord, à Quito avec des représentants des moyens d'information d'Amérique latine, et à Londres avec des représentants de la presse, de la radio et de la télévision européennes, et que ces réunions ont donné lieu à des débats francs et approfondis sur les questions qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Je dois signaler que la réunion de Quito a été l'occasion de réaffirmer l'appui que les moyens d'information apportent aux droits de l'homme, et en particulier à la liberté de la presse, et que les organes d'information latino-américains y ont indiqué leur volonté de ne pas être de simples spectateurs, mais aussi des acteurs et des promoteurs du processus de développement économique, social et culturel de la région. Une réunion analogue se tiendra à Paris, en septembre, pour les pays francophones, et il est prévu d'en organiser d'autres en Asie, en Afrique et en Europe orientale l'année prochaine.

15. Je tiens à mentionner que cette année marque le trente-troisième anniversaire de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA), à laquelle il me paraît approprié de rendre hommage et d'exprimer notre reconnaissance pour l'efficacité, le dévouement et l'objectivité dont elle fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche, comme j'entends le redire à l'Assemblée générale des Nations Unies, de même qu'il me tient à coeur de faire état de la vive satisfaction que nous inspire le programme de bourses Dag Hammarskjöld qu'elle a organisé à l'intention des correspondants de presse des pays en développement, répondant ainsi aux préoccupations de notre Comité.

16. Le Rapporteur de notre Comité, M. Vasant Nevrekar, (Inde) exposera de façon plus détaillée la teneur du document présenté par le groupe de travail; son discernement et son expérience nous aideront sans aucun doute à mener à bien nos délibérations. Il faudra peut-être revenir sur certaines questions; d'autres

devront sans doute être développées. Tout cela pourra certainement se faire en quelques semaines, une fois que le Comité de l'information aura approuvé à sa session en cours les recommandations qui seront présentées à l'Assemblée générale en même temps que le rapport également adopté par consensus à la session consacrée aux questions de fond tenue en mai, afin que la Commission politique spéciale puisse les soumettre à un examen approfondi, comme elle l'a fait ces dernières années. La Commission établira ensuite un projet de résolution qui sera examiné par l'Assemblée générale et qui servira de cadre pour les travaux futurs du Comité de l'information.

17. Il m'appartient enfin de remercier les membres du groupe de travail pour leur attitude compréhensive et pour la persévérance et la sagacité avec lesquelles ils se sont acquittés de leur tâche, ce qui nous a permis de franchir une étape de plus dans l'évolution des Nations Unies, de même que le Secrétaire général adjoint, M. Akashi, et ses collaborateurs, en particulier MM. Iqbal Riza et Bertrand de Looz, qui ont assuré le secrétariat de notre Comité; c'est grâce à eux tous que nous avons pu examiner ensemble une série de recommandations qui reflètent la pensée de notre temps, de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Sud, des pays riches et des pays pauvres, touchant la nouvelle force dont dépend le progrès des hommes et qui stimule l'action que les peuples et les gouvernements mènent sous toutes les latitudes sur la voie du progrès et de la paix : le pouvoir mondial des moyens d'information et de communication, par le biais desquels la pensée de l'homo sapiens se diffuse grâce au miracle de la parole, expression la plus noble de l'intelligence, et principal outil dont l'humanité dispose pour parvenir à l'entente, à la paix, au progrès et à la justice, raisons d'être des Nations Unies.